

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litté-
rature & autres Remarques curieuses.*

NOVEMBRE 1713.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE
à l'Enseigne de la Verité.

M. D. CC. XIII.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Novembre 1713.

ARTICLE I.

Contenant l'Extrait d'une nouvelle Déclaration de guerre de l'Empereur contre les Couronnes de France & d'Espagne, avec quelques remarques à ce sujet.

I. **C**Eux qui s'étoient flatez que la Paix d'Utrecht, signée entre plusieurs des principales Puissances de l'Europe, seroit bientôt suivie d'un Traité avec la Maison d'Autriche, qui rétablirait le calme général, après lequel tant de peuples soupiroient; ont vû leurs esperances trompées par la resolution prise dans le Conseil Imperial de Vienne le 3 Juillet 1713. publiée & affichée dans tout l'Empire au mois d'Août dernier; Sa M. I. ne voulant pas borner sa fortune à la tranquille possession, non seulement des Etats Patrimoniaux de

Considerations sur l'agrandissement de la Maison d'Autriche.

Y 2

la Maison, ni de ceux qui ont été annexés par conquête, mariage & bienféance, sous les Regnes des trois Ferdinands, Maximilien II. Rodolphe II. Mathias, Leopold & Joseph, qui par leur habileté ont changé la constitution des Royaumes électifs en patrimoine hereditaire; non contents, dis-je, de tous ces avantages, ont prétendu encore renverser, en faveur de leur Maison, la regle ordinaire des Royaumes hereditaires pour les faire passer de la ligne directe dans la ligne collaterale. En sorte que tout ce qui peut servir à augmenter la puissance d'un Prince de la Maison d'Autriche, est loisible & permis: Les anciennes Loix, ni les les Regles ordinaires ne sont plus d'aucun usage dans l'Europe, s'ils se trouvent contraires aux vastes desseins de cette Maison. Les Etats électifs deviennent hereditaires, & ceux qui ont été de tous tems hereditaires ne doivent plus suivre cette regle au moment qu'elle se trouve contraire, ou opposée à l'acroissement de l'Auguste Maison d'Autriche.

Lors qu'on a vû que le droit du sang, les loix des Etats, les dispositions testamentaires, le consentement & les vœux des peuples mettoient legitiment la Couronne d'Espagne sur la tête d'un Prince qui n'étoit pas de la Maison d'Autriche; il a fallu armer toute l'Europe, sous prétexte d'établir un juste équilibre de puissance entre les deux Maisons Rivaies; On a combattu environ douze ans pour parvenir à ce but: On a saccagé des Villes & des Provinces: On a teint la terre de toutes les parties de l'Europe du sang Chrétien; On a ruiné une
infinité

des Princes &c. Novemb. 1713. 305
 infinité de peuples : Enfin les plus puissans
 Alliez de la Maison d'Autriche, touchez de
 tant de désolations, après avoir placé sur
 le Trône Imperial le seul Prince qui reste
 de cette Illustre Maison, (qui n'a encore
 aucune posterité) n'ont mis bas les armes
 que sous la condition de lui procurer la
 Souveraineté du Royaume de Naples, des
 Places Espagnoles sur la Côte de Tosca-
 ne, des Duchez de Milan, Brabant, Lim-
 bourg, Luxembourg, des Comtez de Flan-
 dres, Namur, & d'un grand nombre d'au-
 tres Villes & Seigneuries. Tout cela n'a
 pas été capable de satisfaire ou borner son
 ambition.

II. Sa M. I. vient de faire publier une
 nouvelle Déclaration de guerre contre les
 Couronnes de France & d'Espagne, & contre
 Mrs. les Electeurs de Cologne & de
 Baviere leurs adherans, & les adherans de
 leurs adherans. On est encore à deviner qui
 sont les Puissances que le Conseil Aulique
 veut nous designer par ce terme *des adbe-
 rans de leurs adherans*: Seroit-ce les Puif-
 sances qui ont sacrifié tant d'hommes & tant
 de millions pour lui procurer un si grand
 accroissement de puissance? si cela étoit, ce
 seroit mal recompenser les services signalez
 qu'on lui a rendus, soit lors qu'il n'é-
 toit qu'Archiduc d'Autriche, soit dans
 les bons offices qu'il en a reçus pour le fai-
 re monter sur l'auguste Trône Imperial;
 soit enfin pour les ménagemens qu'on a
 pris pour lui assurer la jouissance de tant de
 Provinces qu'on a voulu joindre à son an-
 cien Patrimoine, conjointement avec l'he-
 redité des Royaumes de Boheme & de Hon-
 grie.

*L'Empereur
 déclare de
 nouveau la
 guerre aux
 Couronnes
 de France &
 d'Espagne.*

III. Pour donner une idée de la grandeur de la puissance de l'Empereur d'aujourd'hui, il ne faut que lire les titres que ce Prince se donne lui-même dans sa Déclaration de guerre: A la vérité il y en a qui sont un peu chimeriques; plusieurs Princes tant Chrétiens qu'Infidèles, ne conviendront pas qu'ils lui appartiennent: Je ne sçai si ceux d'Allemagne qui ont aujourd'hui les armes à la main pour favoriser ses projets, voudront continuer la guerre jusques à ce que Sa M. I. ait été mise en possession de tous les Etats dont il se dit Souverain: En voici le Catalogue: Les noms qui seront marquez en lettre italique, sont ceux qu'il n'aura surement qu'à la pointe de l'épée.

Titres que
l'Empereur
prend dans
sa Déclara-
tion de guer-
re.

CHARLES VI. par la grace de Dieu élu
Empereur des Romains, toujours Auguste
Archiduc d'Autriche, Roi de Germanie, de
Castille, d'Aragon, de Leon, de Naples, de
Sicile, de Jerusalem, de Hongrie, de Bohème,
de Dalmatie, de Croatie, de Sclavonie,
de Navarre, de Grenade, de Toledo, de Valence,
de Galice, de Majorque, de Seville, de Sardaigne,
de Cordouë, de Corse, de Murcie, de Jean d'Algarves,
d'Algers, de Gibraltar, des Isles Canaries, & des Indes: Duc
de Bourgogne, de Brabant, de Milan, de Stirie,
de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg,
de Gueldre, de Wirtemberg, de la haute & basse Silesie,
de Calabre, d'Athenes & de Parras, Prince de Swabe, de Catalogne,
& des Asturies: Marquis du St. Empire, de Burgau,
de Moravie; Comte d'Hasbourg, de Flandres, du Tirol,
de Pfird, de Kibourg, de Gorice, d'Artois; Langravs
d'Alsace, Marquis d'Oristani, Comte de Go-
ziani

des Princes &c. Novemb. 1713. 307
ziani, de Namur, de Roussillon, de Cerdagne, de Windischmarck, de Portenau, de Biscaye, de Molina, de Salins, de Tripoly, & de Malines &c.

On voit qu'en retranchant de ces titres, ce qui n'y est posé que pour le faste, & qui appartiennent aux Couronnes de France, d'Espagne, de Portugal, aux Ducs de Savoie, de Wirtemberg, aux Républiques de Venise, Genes, Algiers, Tripoly, & à plusieurs autres Souverains; il reste encore des Couronnes à la Maison d'Autriche, pour charger un superbe Char de Triomphe. Sans doute que les Ministres qui ont dressé cet Aête, ont reconnu que Sa Majesté I. n'avoit ni droit ni aucun legitime titre sur les Duchez de Baviere, Mantoüe, la Mirandole, Electorat de Cologne, Principauté de Liege, Sabionete, Marquisat de Concordia, Comachio, & plusieurs autres Seigneuries, que la Maison d'Autriche possède, ou qu'elle a aliéné, & dont la justeresstitution est une des principales conditions de la Paix à faire avec Elle. Car si l'on avoit crû de pouvoir les garder, & les annexer à sa vaste Monarchie, on n'auroit pas obmis d'en inserer le titre dans une pièce, qui, pour la rendre publique, a été imprimée & affichée dans tous les Etats de l'Empire, tant en Allemand qu'en François.

IV. Voici quelques raisons alleguées dans cette Déclaration de guerre; on dit, que
1) feu l'Empereur Leopold, sur les avis &
2) conseils unanimes des Electeurs, Princces
3) & Etats de l'Empire, & aux pressans dé-
4) sirs de la Couronne d'Angleterre & des
5) Etats Généraux des Provinces Unies; se

„ trouva dans la nécessité d'entrer en guerre,
 „ contre la Couronne de France pour la li-
 „ berté de l'Europe : on nous donne ensui-
 te une nouvelle édition de la Déclaration
 de guerre, des Mandemens avocatoires &
 inhibitoires, qui furent publicz à cette oc-
 casion en 1702. & 1703. dont j'ai rappor-
 té ailleurs le précis. *

*Considéra-
 tions sur les
 raisons alle-
 guées dans
 cette Décla-
 ration de
 guerre.*

Sans paraphraser en détail cette Décla-
 ration de guerre, les Lecteurs les plus stu-
 pides aperçoivent du premier coup d'œil,
 une grande différence entre les sentimens
 de l'Empereur Leopold, (qui avoit deux
 fils & plusieurs filles à placer,) & l'Empe-
 reur Charles VI. (à qui Dieu n'a pas en-
 core jugé à propos de donner nulle poste-
 rité :) celui-là se refout à entrer en guer-
 re, dit-on, qu'en vertu du conseil de
*sous les Electeurs, Princes & Etats de l'Em-
 pire, & aux pressans desirs de la Couronne
 d'Angleterre & des Etats Généraux :* dans
 le tems que cette guerre fut résoluë, Leo-
 pold voyoit tous les Etats de la Monar-
 chie d'Espagne entre les mains de Philippe
 V. Il se laisse presser & solliciter vivement,
 avant même de donner simplement le titre
 de Roi à son fils Cadet, auquel on vouloit
 procurer un établissement sur quelque por-
 tion de la Monarchie Espagnole: les Trai-
 tez de partage faits avant la mort de Char-
 les II. & celui de la grande Alliance, qui
 a servi de base à cette guerre, s'étoient ex-
 pliquez d'une maniere fort claire, qu'aucun
 démembrement de la Monarchie d'Espagne
 ne

*Difference
 des senti-
 mens des
 Empereurs
 Leopold &
 Charles VI.*

* Voyez Tome II. du Supplémens de cet Ou-
 vrage, pages 266. 351. 366.

ne seroit point mis sur la tête d'un Prince qui seroit Empereur ou Roi des Romains : Leopold & Joseph reconnurent que cet accroissement de puissance seroit contraire à la liberté de l'Europe, & pour en persuader toute la Terre, ils transmirent tous leurs droits & prétentions, à cet égard, au Serenissime Archiduc Charles d'Autriche. L'Angleterre, la Hollande, l'Empire & les autres Potentats, qui entrèrent dans l'Alliance, s'armèrent en faveur de ce jeune Prince.

Pendant qu'on combattoit pour son établissement en Espagne, ou dans les autres États dépendans de cette Monarchie, Dieu termina la carrière des Empereurs Leopold & Joseph, pere & frere unique de Charles, ce triste événement changea entièrement la face des affaires de l'Europe: les Hauts Alliez virent joint à établir un équilibre de puissance en Europe, qui, (comme ils l'ont toujours dit eux mêmes, conjointement avec les Ministres d'Autriche,) étoit l'unique but de l'Alliance & le motif de la guerre : on commença par prendre les mesures nécessaires pour calmer les troubles de Hongrie; placer ensuite sur le Trône Imperial le Prince qui l'occupe aujourd'hui : peu après l'on forma le Congrès d'Utrecht, où par les négociations de Paix l'on engagea les Couronnes de France & d'Espagne à convenir des conditions d'une Paix avantageuse à tous les Alliez : mais principalement au nouvel Empereur, auquel outre trois grandes Souverainetez, telles que sont les Royaumes de Naples, le Duché de Milan, les Côtes de la Toscane &c. pagnoles,

pagnole, tous les Pais-Bas vulgairement apellez Espagnols, on joignit encore l'abandon de plusieurs Places fortes, que la Couronne de France offrit pour un bien de Paix : la Couronne d'Angleterre, Messieurs les Etats Généraux, les Rois de Portugal, de Prusse, & Mr. le Duc de Savoye, jugerent ces offres suffisantes, & marquant leurs *pressens desirs* pour la Paix, sollicitèrent puissamment l'Empereur d'y acquiescer; ils lui obtinrent même un délai considérable, tant avant qu'après la conclusion de leurs Traitez : mais Sa Majesté Imperiale moins sensible aux charmes de la Paix, & moins pénétrée des horreurs de la guerre, que ne l'étoit feu l'Empereur son pere, quoi que devenu beaucoup plus puissant que ne l'étoit cet Illustre Défunt; s'est laissé entraîner aux conseils de quelques particuliers, qui sacrifieront toujours le bien public à l'avantage mercenaire qu'ils trouvent dans la continuation de la guerre. Il faut laisser aux peuples d'Allemagne la liberté de faire un plus long examen de la difference qui se presente entre les sentimens de l'Empereur Leopold, d'avec ceux de l'Empereur Charles VI.

L'Empereur assure qu'il a voulu prévenir l'effusion de sang, mais que la France lui a refusé les conditions de Paix raison-

V. Sa Majesté Imperiale dans un autre endroit de sa Déclaration, proteste, qu'il n'a jamais désiré, que de prévenir l'effusion du sang Chrétien, rétablir l'union & le repos de l'Europe; qu'il a tâché de faire la Paix, conjointement avec ses *ci devant* Alliez, à des conditions raisonnables, même aux dépens de ses propres intérêts : mais que la Couronne de France n'y a pas voulu prêter l'oreille: Que c'est

une

une necessité indispensible, (après la malheureuse separation de ses Alieez qui ont fait leur Paix particu'iere,) d'unir toutes les forces des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, pour continuer & poursuivre, *jusques à l'extrémité, la juste & générale guerre* de l'Empire, contre ladite Couronne de France, jusques à ce que cette Couronne soit portée à accorder les conditions que Sa Majesté Imperiale lui a fait demander par ses Ministres Plenipotentiaires à Utrecht &c.

Je passe sous silence plusieurs termes peu convenables entre les Têtes couronnées, & dont les expressions, quelques familières & ordinaires qu'elles soient chez les Ministres d'Autriche, ne peuvent point s'accommoder à l'oreille, quelque adoucissement qu'on vouût leur donner dans aucune des Langues usitées dans les Cours de l'Europe, encore moins dans la Langue Françoisse. D'ailleurs n'ayant d'autre dessein que de rendre justice à la verité, & éclaircir, (autant que je puis en être capable,) les faits qui conviennent à l'histoire de nôtre tems, il suffira de rapporter ici l'essentiel des conditions raisonnables, que l'Empereur Regnant, même au préjudice de ses propres intérêts, fit demander à Utrecht par ses Plenipotentiaires ; * par lesquelles on jugera si les Alieez de Sa Majesté Imperiale n'ont pas eu grand tort, de ne pas continuer la guerre, jusques à ce que par leurs forces tant de terre que de mer, on fut parvenu à forcer les Couronnes de France & d'Espagne, à acquiescer à des conditions si raisonnables,

Quels sont les conditions raisonnables de l'Empereur.

* Voyez Tome XVI. de ce Journal page 306.

nables, qui faisoient voir visiblement le sacrifice que Sa Majesté Imperiale faisoit de ses propres interêts; & combien ce Prince étoit porté d'épargner une plus grande effusion du sang de leurs Sujets.

Par les Demandes spécifiques de l'Empereur, ce Prince réduisit toutes ses raisonnables prétentions à trois Articles tant seulement: Par le premier il demande que la France fut dépouillée de tout ce qui lui a été cédé ou attribué par les Traitez de Munster, de Nimegue & de Ritwick, dont cette Couronne ne jouïssoit pas avant ces Traitez; par le second, que la même Couronne renoncât non seulement à tout ce que Charles IV. Duc de Lorraine avoit vendu ou aliéné par Traitez à Sa Majesté Très-Chrétienne, mais aussi à toute obligation Feodale, d'hommage & de vasselage, dont Sa Majesté Imperiale se reservoit une plus ample explication: c'étoit par là, sans doute, qu'elle esperoit se liberer de la restitution du Duché de Montferat, ou de l'équivalent, dont la Maison d'Autriche a privé celle de Lorraine, pour en favoriser Mr. le Duc de Savoye: enfin par la troisième, Sa Majesté Imperiale demandoit d'être mise en possession de toute la Monarchie d'Espagne, tant en Europe qu'aux Indes, telle que la possédoit le feu Roi Charles II.

VI. Par la même Déclaration l'Empereur défend tout Commerce aux Sujets & Habitans de tous les Princes & Etats de l'Empire, de quelle qualité & condition qu'ils

qu'ils soient, tant avec la France, ses ad-
herans, les adherans de ses adherans, sous
peine de la vie &c. La Cour de France a
secondé les intentions de Sa M. I. à cet
égard, quoi que sous un motif bien diffé-
rend, puis qu'elle a défendu à ses Sujets
toute communication avec les peuples &
Provinces d'Allemagne à cause de la Peste
qui ravage plusieurs Etats de l'Empire, &
qui n'a pas respecté la Capitale d'Autriche.

*Défense ré-
ciproque
pour empê-
cher la com-
munication
de la France
avec l'Alle-
magne.*

VII. Sa M. I. a fait éclater son autorité
despotique dans un castout particulier, qui
fait voir que ses Ministres ne prétendent pas
qu'il y ait d'autre Souverain que leur Maî-
tre, dans toute l'étendue de l'Empire. Lors
que la liberté Germanique étoit en vigueur,
chaque Prince & Membre de l'Empire étoit
Souverain dans ses Etats: il avoit droit de
faire la guerre, la Paix & des alliances,
même avec les Princes étrangers indépen-
dans de l'Empire: sur ses prérogatives, ils
avoient droit d'envoyer & de recevoir des
Ministres publics, sans avoir besoin de de-
mander des *Lettres d'attache* de l'Empereur,
ni d'aucune autre Puissance. Ce sacré droit
des gens se trouve violé aujourd'hui par le
Mandement ou Déclaration qui vient d'être
émané du Conseil de Vienne: car on y lit
en termes formels. „ NOUS commandons
„ & ordonnons, en vertu de notre Puissance
„ Imperiale, que durant tout le cours de la
„ présente guerre, nul Ministre, Envoyé
„ ou Officier de la Couronne de France, de
„ ses adherans, ni autre personne suspecte,
„ ne soit reçuë dans aucune des Cours &
„ Villes des Electeurs, Princes ou Etats de
„ l'Empire; ordonnant & enjoignant à nos
Fiscaux

*L'Empereur
défend aux
Electeurs &
Princes de
l'Empire de
recevoir des
Ministres
&c.*

» Fiscaux & Procureurs, qu'ils ayent à inten-
 » ter action contre tel Electeur, Etat, Vassal
 » ou Sujet, qui auroit admis ouvertement
 » ou secrettement de tels Ministres ou Emis-
 » saires, & leur auroit donné accès dans sa
 » Cour &c.

Conse-
 quences
 qu'on doit
 tirer de cette
 défense.

Sous le terme d'*adherans* ou *Emissaires*, on peut comprendre tous les Ministres des Têtes couronnées & d'autres Souverains de l'Europe; du moins ceux qui voudront s'ingérer de négocier pour les intérêts d'un Electeur ou Prince de l'Empire, avec une Puissance qui aura le malheur d'être en guerre ou en inimitié avec la Maison d'Autriche, ainsi les Ministres étrangers (sans en excepter ceux du Pape, ni des autres Puissances) de quelle Nation ou Religion qu'ils soient, ne seront-ils pas, peut-être, obligez à l'avenir, de communiquer les instructions de leurs Maîtres, & d'en donner copie aux Ministres de la Cour de Vienne? en ce cas ils doivent prendre garde qu'il n'y ait point d'Article, qui concerne des matieres desagréables à cette Cour; comme seroit de faire réfléchir les Membres de l'Empire, à leurs intérêts particuliers, & à ceux du Corps Germanique, ni de les porter à la Paix, avant que l'Empereur ait obtenu les *conditions raisonnables*, qu'il a fait demander par ses Plenipotentiaires; sans cette précaution les *Fiscaux* & les *Procureurs de Sa M. I.* seroient d'abord mis aux trousses de tel *Electeur ou Prince de l'Empire*, envisagé comme *Vassal* ou *Sujet* de l'Empereur, bien que tous les Membres du Corps Germanique, n'eussent reconnus les Siecles passéz, d'autre Supérieur que Dieu & l'Empire assemblé en Diette générale.

des Princes &c. Novemb. 1713. 315
générale, librement & canoniquement con-
voquée.

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable
en ESPAGNE & en PORTUGAL dé-
puis le mois dernier.*

I. **L** n'y a plus lieu d'espérer de pouvoir
I réduire les Rebelles de Barcelonne, par *Suite de la*
la raison, par la Clemence, ni par aucune *revolte des*
autre considération, convenables à leurs ve- *Catalans.*
ritables intérêts: Ceux qui ont fomenté &
qui, sous main, maintiennent cette Revolte,
s'y sont pris d'une manière à sacrifier partie
de la Catalogne, & principalement la Ville
Capitale, qui est aujourd'hui le centre de la
Rebellion: la Cour de Madrid a temporisé
assez long-tems; mais enfin les revoltez ont
poussé sa patience à bout, & tout se dispo-
se au siège de Barcelonne: si Mr. le Comte
de Staremberg & les autres Généraux,
avoient de bonne foi exécuté les conditions
du Traité, signé de part & d'autre, pour
l'évacuation de cette Principauté; qu'ils euf-
sent livré aux Espagnols les Places fortes,
comme ils l'avoient promis, ils auroient
épargné aux Catalans tous les malheurs dans
lesquels leur infidélité & leur opiniâreté
les a plongez.

II. Ce ne fut que pour la forme, que le *Le Général*
Général Walis, à la veille de son embar- *Walis favor-*
quement, envoya des ordres à Don Ma- *rise les Re-*
nuel Del Vas Commandant du Château de *billes.*
Cardone, d'évacuer ce Poste; car ayant des
ordres contraires & secrets, il refusa d'obeïr:
les

les Allemands vendirent la plupart de leurs Chevaux aux Rebelles : Le Général Walis leur en fit délivrer 600 pour 400. Pistoles en billets: quoi qu'avec leurs harnois ils en valoient plus de 6000. argent comptant : il les auroit eues des Officiers Espagnols & même au de là. Le même Général donna avis aux Barcelonois du jour qu'il évacueroit Ostalic ; que si les troupes de la Députation s'en vouloient saisir, elles devoient s'en aprocher & qu'il ne leur refuseroit pas l'entrée. Cette offre si contraire à la bonne foi du Traité convenu, & religieusement exécuté de la part des trois Couronnes d'Angleterre, de France & d'Espagne, fut reçûe agréablement par les Barcelonois: Ils firent embarquer un gros détachement des troupes qui étoient dans la Place, (tant Cavalerie qu'Infanterie) sur des bâtimens qui étoient dans le Port de Barcelonne, commandées par le Député Don Antonio Beranguet, qui avoit pour Ajoins les nommez Salvador, Tamarit, Philippe Aguilar, Sebastien Dalmau, & le nommé Philippe Marti : Ils débarquerent à Masnou, environ une lieüe & demi de Mataro, où ils furent joints par le Colonel Nébot, qui s'y étoit rendu avec un Corps de Miquelets Rebelles. Le Comte de Fienne qui s'étoit avancé de ce côté-là, fit échoüer ce dessein, soit en donnant la chasse aux Revoltez, soit en favorisant Don Tiberio Carafa, qui se faisoit d'Ostalic à mesure que les Allemands en sortirent ; ce fut le 17. Août.

III. Après le départ des Allemands, & qu'on se fût assuré d'Ostalic, on établit deux Camps volans ; l'un à Mataro sur le bord de

de la Mer, où l'on a établi les Magazins de l'Armée du Duc de Popoli, qui bloque Barcelonne ; l'autre à Riu d'Arrenas entre Gironne & Palamos, qui assure la communication des places & des quartiers occupez par les Troupes des deux Couronnés depuis le Terjusqu'à Barcelonne. On fit de ces Camps divers Détachemens pour soumettre le plat País, & protéger les peuples soumis, contre la violence des séditieux : On a donné la chasse à Nêbot, & en diverses occasions sa troupe de Rebelles a été batuë : Don Feliciano Bracamonte alla l'attaquer à Gayà le 25. Août où il s'étoit retranché, ayant avec lui douze cents hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie. A la premiere décharge il prit la fuite, mais son arriere-garde fut fort maltraitée, puis qu'on lui tua 300. hommes, & qu'on lui enleva 200. Chevaux. Il s'arrêta dans la plaine de Vich, où il crut que les peuples prendroient les armes en sa faveur ; Mr. de Bracamonte ne leur donna pas le tems de déliberer ; Car ayant poursuivi Nêbot, il le joignit à Valromana, où l'on le chargea de nouveau ; sa déroute fut entiere, ne s'étant pû sauver vers Congost qu'avec environ 140. Chevaux, ayant abandonné les autres ; ses Miquelets gagnerent les montagnes, & se disperserent comme des Perdreaux : Le 27. Août Mr. de Bracamonte entra dans la Ville de Vich, les Magistrats & les habitans, de même que ceux de la plaine, firent leur soumission, renouvelerent le serment de fidelité, reçurent garnison Espagnole & Françoisë : Ceux de Vich remirent 230. Chevaux sellés & bridez, que Nêbot y avoit laissez, la plupart dé-

terrez : Ainsi de 600. que le Général Wallis avoit vendus aux Rebelles, Mr. Bracamonte en a eû 430. qui serviront à les harceler; mais dans sa fuite par les montagnes, en tirant du côté de Puycerda, Nébot fit recueillir de tous les malfaiteurs, les scelerats, les deserteurs, & les vagabons qui se trouverent dans sa route ; cette troupe de gens d'élite, dans ce genre, composèrent bientôt un corps de Cavalerie legere, par les Chevaux qu'ils enleverent aux Ecclesiastiques, à la Noblesse & aux Païsans de la Campagne, ce qui le dédommagera de ceux qu'il avoit perdus. De l'aveu des Revoltez, Nébot n'a donné aucune marque de bravoure ni de fermeté devant les Troupes réglées : Cela l'a fort décredité, dit-on, parmi les gens de son parti: Il est assés ordinaire à ces sortes de Chefs, de ne briller que dans les occasions où ils sont en état de piller & de rançonner les peuples.

*Les Gale-
res d'Espa-
gne prennent
deux Vais-
seaux des
Barcelonois.*

IV. Ce n'est pas là le seul desavantage que les Catalans ont eû depuis le départ des Allemands : Le second du mois de Septembre, les Barcelonois firent une perte considerable. Ils avoient envoyé depuis plus de trois mois deux Vaisseaux au Levant, pour acheter des vivres & les autres provisions dont ils prévoyoiënt avoir besoin; Ce fut par le conseil de leur Evêque & de quelques autres esprits broüillons, lors qu'ils prirent la resolution de soutenir, & de faire éclater leur revolte, après le départ du Général Staremberg: ces deux Vaisseaux étoient très bons voiliers, sur lesquels on avoit mis des gens choisis & déterminés: l'un étoit de 22. Canons percés pour 40. l'autre de 18. Canons percés pour 34.

Don Baltazar de Guevara, qui commandoit trois Galeres d'Espagne pour croiser devant le Port de Barcelonne, ayant eu avis que ces deux Vaisseaux paroissoient à la hauteur de Mataro, fit voile de ce côté-là; après leur avoir donné la chasse, il les joignit le deux Septembre; attaqua le plus grand, dont il se rendit maître après un Combat fort opiniâtre, pendant lequel l'éperon de sa Galere fut rompu, & ses manœuvres fort endommagées: Les deux autres Galeres, commandées par Don Francisco-Angel de Olivarez, & par Don Joseph-Manuel Manrique, allerent attaquer le second Vaisseau, dont le Capitaine ayant été tué de la premiere bordée, le reste de l'équipage se rendit sans attendre l'abordage: cette perte a été d'autant plus sensible aux Barcelonois, qu'ils se voyent privez non seulement des provisions dont ils étoient chargez, mais encore du secours qu'ils prétendoient tirer de ces bâtimens; la Députation ayant resolu d'augmenter l'équipage, & d'y mettre encore 34. pièces de Canons, pour en faire deux Armateurs, qui se seroient fait redouter sur la Méditerranée, principalement aux Navires Marchands des Négocians François & Espagnols.

V. Le Roi d'Espagne a donné pour récompense au Commandant de ces Galeres la Commanderie de la Reina, Ordre de St. Jaques, qui raporte 4500. Ducats de revenu annuel: Sa M. a donné d'autres gratifications aux deux autres Capitaines, qu'elle a declarez Chevaliers des Ordres militaires d'Espagne. Ces avantages joints à l'empressement que font paroître la plus grande partie des Provinces d'Espagne, de donner au Roi des dons gratuits pour terminer

Récompenses données par Sa M. C. aux Officiers de ses Galeres.

bientôt la guerre de Catalogne, font croire que les Revoltez seront réduits à leur devoir beaucoup plutôt que leurs suppôts ne l'ont esperé.

*Suite du
châtiment
de la Ville &
des habitans
de Manresa.*

VI. A ce que nous avons dit le mois dernier du châtement exercé sur la Ville de Manresa, pour punir ses habitans de leur seconde revolte, on ajoutera quelques circonstances qu'on a reçues après l'impression du Journal précédent: Don Joseph d'Armendaris, suivaut l'ordre qu'il en avoit de Mr. le Duc de Popoli, fit raser les murailles de la Ville, publier que les Bourgeois qui auroient dans leurs maisons des armes, de la poudre & autres munitions de guerre, eussent à les remettre ou les déclarer dans vingt-quatre heures, à peine de la vie: il fit sçavoir en même tems qu'il avoit ordre de faire brûler & détruire 41. maisons appartenant aux principaux Auteurs de la derniere revolte, qu'il designa, afin que ceux qui avoient leurs maisons voisines à celles-là, prissent des mesures pour empêcher les leurs d'en être endommagées, c'est-à-dire de couper les couverts, & abatre les planchers des maisons condamnées pour être brûlées dans les endroits les plus convenables, afin de garantir les voisins des accidens du feu: Le terme qui fut donné, étant écoulé, on mit le feu aux maisons qui devoient être détruites: il se communiqua aux poudres cachées dans divers endroits, où les propriétaires des maisons avoient assuré n'en avoir point; de maniere que l'incendie favorisée par le vent qui s'éleva & l'anima beaucoup, auroit réduit toute la Ville en cendres, si Mr. d'Armendaris

des Princes &c. Novemb. 1713. 321
daris n'eût lui même employé ses soldats à
l'éteindre, principalement aux environs des
Eglises & des Monasteres, dont celui des
Dominicains fut le seul endommagé.

Cet Officier Général, qui par cet évènement fut persuadé qu'il restoit encore dans
la Ville plusieurs Habitans mal affectionnez,
fit prendre prisonniers quarante de ceux
dont les maisons ne furent brûlées, que par
l'effet de la poudre qui s'y trouva cachée,
quoi qu'ils eussent fourni leur déclaration
qu'il n'y en avoit point: Ces prisonniers furent
conduits au Camp devant Barcelonne pour
être châtiez suivant que le Duc de Popoli
le jugeroit à propos; mais on assure que la
Cour de Madrid leur donnera la vie sauve,
étant satisfaite du châtiment que Dieu a
permis qu'il en fut fait par le vent qui sem-
ble avoir affecté de souffler les flammes de
sa juste vengeance sur les maisons de ceux
qui abusant de la clemence du Roi, ont
violé leur serment de fidelité & d'obéissance
envers leur Souverain.

VII. Cet incendie n'est pas le seul que
les Officiers du Roi se sont vû contraints
de permettre ou d'ordonner en Catalogne,
pour donner aux Catalans des exemples de
severité, seule capable de les ranger à leur
devoir: Car le Marquis d'Arpajou, à son
retour d'Ostalic, où le Duc de Popoli l'a-
voit envoyé avec un Détachement, fit brû-
ler Villafar, à la reserve de l'Eglise, parce
que les Habitans avoient eu l'audace de
prendre les armes pour favoriser la rebel-
lion: Il fit aussi réduire en cendres plu-
sieurs maisons de Premia & de San Martin
de Tachia pour le même sujet: Il n'y a que

*Autres châ-
timens exer-
cez sur les
Catalans.*

la pendaison & le saccage des maisons des Rebelles qui soit capable d'éteindre la fureur des Revoltez, qui ont eu l'impudence de menacer qu'ils auroient recours aux Maures pour les maintenir dans leur pernicieuse entreprise: Ainsi leur propre aveuglement fera hâter le châtement qu'ils méritent, & peut-être leur totale destruction.

VIII. Tout est tranquille en Portugal, on n'y songe plus qu'à reparer par le Commerce les desordres qu'une guerre de dix ans y avoit occasionnez: quoi que la Paix n'ait pas encore été publiée entre cette Couronne & celle d'Espagne, les deux Monarques sont convenus d'une suspension générale de toutes hostilités, tant par mer que par terre, jusques à ce que le Traité soit signé & ratifié: Ce qui ne peut pas tirer en longueur, puis que par la médiation de la Reine d'Angleterre, les plus grandes difficultés sont déjà levées.

IX. Par les dernières lettres d'Espagne on apprend que tous les Officiers des Maisons Royales, les Présidens & les Membres de tous les Tribunaux, enfin les Chefs des principales Familles du Royaume, avoient à l'envi, suivant leur zele & leurs facultés, faits des dons gratuits au Roi pour les besoins de la guerre de Catalogne. Ces lettres ajoutent qu'on y avoit eu avis du Camp devant Barcelonne que les Rebelles ayant fortifié le Poste nommé *le Calvaire*, les Orfevres & les Droguistes Barcelonois, s'étoient chargez de le défendre: mais le Duc de Popo'i les y ayant forcez, on avoit passé au fil de l'épée tout ce qui s'y étoit trouvé. Que le Comte de Fienne & le Marquis

*Suspension
d'armes en-
tre l'Espagne
& le Portu-
gal provoquée
jusqu'à la
Paix.*

*Dons gra-
tuits pour la
guerre de
Catalogne.*

*Suite des
troubles de
Catalogne.*

des Princes &c. Novemb. 1713. 323
 quis d'Arpajou, étoient à la poursuite de
 Nebot, qui a fait une irruption dans la Cer-
 daigne, y ayant commis des grands desor-
 dres, sa troupe s'étant grossie par la jon-
 ction des voleurs & autres malfaiteurs des
 montagnes.

X. Le 23. Septembre la Reine d'Espa-
 gne accoucha d'un Prince, comme nous le
 dirons dans un autre Article; Sa M. & le
 nouveau né se portoient aussi bien qu'on
 peut le faire dans un état pareil.

*La Reine
 d'Espagne
 accouche
 d'un Prince.*

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
 en FRANCE depuis le mois dernier.*

L. EN 1711. Mr. le Maréchal de Ville-
 roy & Mrs. du Consulat de Lion,
 établirent une fondation, pour prononcer
 tous les ans dans le Grand College des Je-
 suites de Lion, le jour de la St. Louis, un
 Panegirique à la gloire immortelle du Roi
 LOUIS LE GRAND. * Le Pere Collin
 Professeur d'éloquence au même College,
 le prononça pour la premiere fois le 25.
 Août 1711. C'est Mr. l'Abbé de Tricaud
 Chanoine d'Esney & Docteur de Sorbonne,
 qui s'en est acquitté cette année-ci avec l'a-
 plaudissement général d'un Auditoire très
 nombreux: car tout ce qu'il y avoit de gens
 de distinction dans Lion, tant Ecclesiasti-
 ques, Magistrats, que gens d'épée s'y trouve-
 rent.

*Fondation
 d'un Pane-
 girique an-
 nuel pour le
 Roi Louis
 XIV. à Lion.*

*Mr. l'Abbé
 de Tricaud
 le prononça
 en 1713.*

L'Orateur avoit pour sujet, *la constance
 & la fermeté du Roi dans les derniers mal-
 heurs*

* Voyez Octobre page 254.

heurs de la France: sa sagesse & sa prudence dans les moyens qu'il a pris pour les reparev.

„ D'un côté, (dit-il l'Orateur) vous ver-
 „ rez ce Monarque ferme dans l'infortune,
 „ donnant à ses défaites tout l'éclat des
 „ triomphes, & faisant autant respecter ses
 „ disgrâces, qu'il a fait redouter ses suc-
 „ cés. De l'autre vous admirerez sa sages-
 „ se & sa prudence dans ces négociations
 „ épineuses, où tout l'art de la politique a été
 „ déployé, & dans les moyens qu'il a mis
 „ en œuvres avec tant d'habileté pour cal-
 „ mer ses ennemis...

Dans la première partie Mr. de Tricaud rapella dans l'idée de ses Auditeurs tous les anciens malheurs de la France, dont il fit une peinture fort touchante, principalement dans ce triste endroit, où il plaça la mort des Princes de la Maison Royale.

Dans la seconde partie l'Orateur parcourt les principaux événemens, & les motifs des anciennes guerres entre la France & l'Angleterre; il prouve que la dernière guerre fut entreprise avec moins de raison & moins d'intérêt que toutes les autres, & presque sans esperance pour les Anglois d'en tirer aucun profit. Après avoir fait un détail fort curieux des motifs de toutes les anciennes guerres des Anglois, l'Orateur continua ainsi son discours.

„ Il s'en faut bien, Mrs. que cette Na-
 „ tion ai été animée par d'aussi grands ob-
 „ jets dans la guerre qui vient de finir. Je
 „ l'ai déjà dit, elle a été commencée pres-
 „ que sans esperance de la part des An-
 „ glois: leurs avides Alliez avoient pris
 „ soin de ne leur en laisser aucune: Car
 „ une

une des premieres conditions de la grande Alliance fut comme l'on sçait, que l'Angleterre n'auroit point de part aux conquêtes qui se feroient sur la France dans l'Europe. Le Prince qui donnoit alors le mouvement à toutes les affaires, & qui doit à la seule jalousie, dont il a été toute sa vie animé contre le Roi, la place qu'il occupe dans l'histoire de notre tems, étoit moins occupé dans une ligue qui étoit son ouvrage le plus cher, des interêts d'une Nation, au Trône de laquelle il s'étoit sçu frayer un chemin; que de la haine implacable qui le devoit contre la France, à laquelle cependant il ne devoit pas ignorer que ses Peres devoient tout leur éclat, & toute la consideration où ils firent dans le monde depuis les premiers troubles des Pays-Bas &c.

II. Il y a quelques mois qu'on jugea au Parlement de Dijon une cause singuliere, dont l'Arrêt & les Plaidoyers ont été imprimés tant à Dijon qu'à Geneve. La matiere de la contestation rouloit sur ce que le Sr. de Martines de Cressier, Gentilhomme du País de Vaux, fut imposé à la taille pour les biens qu'il possede dans le Bailliage de Gex. Le Sr. de Martines prétendit d'être exempt de cette imposition, & sans se servir de sa Noblesse dans cette occasion, il allegua seulement les privileges accordés aux Suisses & aux Grisons, anciens & fideles Alliez de la Couronne. Ses parties soutenoient que le País de Vaux, presentement uni au Canton de Berne, ne faisoit pas partie des Cantons Suisses dans le tems que
le

le Roi Louis XI. fit la premiere concession de ce privilege aux Suisses. Enfin par l'Arrêt qui intervint, le Sr. de Martines & tous ses Compatriotes furent maintenus dans le privilege de l'exemption contestée.

*Mr. de Thoüy
est allé en
Espagne.*

III. Mr. le Marquis de Thoüy Lieutenant Général des Armées du Roi, est allé en Espagne, où Sa Majesté Catholique, l'a appellé pour l'employer à son service. Il s'est arrêté quelques jours dans ses Terres du Bugey pour y donner ordre à ses affaires domestiques pendant son absence.

*Mr. de Brancas
destiné à
l'Ambassade
de France
en Espagne.*

IV. Mr. le Marquis de Brancas, qui s'est acquis tant de gloire à la défense, & à la conservation de Gironne, doit aussi se rendre à Madrid pour y faire les fonctions de Ministre de la Cour de France.

*Mr. de Châteauneuf
Ambassadeur de
France en
Hollande.*

V. Mr. le Marquis de Châteauneuf ayant été nommé à l'Ambassade de France en Hollande, il arriva à la Haye le 18. Septembre, & ayant notifié son arrivée au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, & aux Ministres étrangers, il reçut les premieres visites de civilité: il attendoit ses équipages pour faire son entrée, & avoir son audience publique: mais en attendant il avoit eu plusieurs conférences, tant avec les Députés de Mrs. les Etats, qu'avec les Ministres des Puissances avec lesquelles la France est en paix.

*Cardinaux
qui sont en
France.*

VI. Le Cardinal Gualtieri qui a été aux eaux de Plombières en Lorraine, est retourné à la Cour de France, où il fera quelque séjour. Il y a presentement cinq Cardinaux en France, qui sont Messieurs Gualtieri, d'Etrées, de Noailles, de Rohan & Polignac.

des Princes &c. Novemb. 1713. 327

VII. Le Roi est de retour du voyage de Fontainebleau, où la Cour a été fort brillante & très nombreuse: les plaisirs y ont été entremêz de Chasse, de Musique, Bal, Comedie & gros jeu: Mr. l'Electeur de Baviere, Mr. le Prince Ragotzki, Mr. le Duc de Richemont fils naturel du feu Roi d'Angleterre Charles II. ont été du nombre des Princes étrangers qui ont brillé à cette Cour. Il y a aussi à Paris un très grand nombre de jeunes Seigneurs tant Anglois, Suedois, Danois, Allemands, que Polonois. Les uns ont été attiréz par l'unique curiosité de voir la magnificence & la politesse d'une des plus belles & plus nombreuses Cours de l'Europe: d'autres pour y apprendre les exercices convenables aux personnes d'une naissance distinguée: les autres pour y goûter les tranquilles douceurs de la Paix dont leur Patrie est privée: ce qui quoique la France soit encore en guerre avec la Maison d'Autriche & les Princes d'Allemagne, cette guerre ne dérange en rien les plaisirs de la Cour, ni les agrémens que les étrangers ont toujours trouvé dans Paris.

VIII. Les fâcheuses conjonctures du tems avoient retardé le travail nécessaire pour élever dans la grande Place de Belle-Cour à Lion, la Statuë Equestre du Roi, que les Lionois ont fait faire il y a quelques années: mais j'apprends que cette ancienne & opulente Ville, le centre du Commerce de tout le Royaume, faisoit travailler au pied d'essai sur lequel cette Statuë doit être posée & l'on esperoit qu'elle y seroit placée avant la fin de cette année-ci. Cette Statuë

Princes & Seigneurs étrangers qui sont arrivés à la Cour de France.

Statuë Equestre du Roi Louis XIV qu'on va mettre en Belle Cour à Lion.

qui fut jettée à Paris par un très-habile Fondeur, ne pouvant pas être transportée directement à Lion, sans s'exposer à être endommagée, à cause qu'il falloit la voiturer par terre depuis Roüen jusqu'à Lion; fut embarquée sur la Seine pour descendre jusqu'à Roüen, où l'on l'embarqua sur l'Océan, elle passa le détroit de Gibraltar; le Bâtiment étant arrivé à l'embouchure du Rhône, on la mit dans une grosse Barque, qui remonta ce Fleuve jusques à Lion. On peut juger par la longueur de cette négociation, de la grande dépense que les Lionnois ont faite pour éterniser la mémoire du Monarque qui gouverne la France, auquel ses Sujets souhaitent du moins un siecle de Regne, ayant déjà vû écouler plus de 75. ans.

*Projet du
Prince Eugene
ne échouez.*

IX. Au mois de Septembre on fut alarmé au Pont-à-Mousson, de même que dans les trois Evêchez, sur l'avis qu'on eut, qu'un Corps de Cavalerie, la plupart Hussards, que le Prince Eugene avoit détaché de son Armée. (sous les ordres d'un Major Général,) avoit passé le Rhin à Coblentz, & s'étoit avancé entre Thionville & Metz, pour y faire quelque exécution, pareille à celle de Mr. de Grovestein: Mr. de Saillans Commandant de Metz, donna d'abord ses ordres pour se saisir du Pont-à-Mousson, & des autres sur la Moselle, afin d'empêcher l'ennemi d'y passer, pendant que les Garnisons des autres Villes voisines s'assembloient, afin de former un Corps, pour couper la retraite des Allemands; mais ils jugerent à propos de se retirer, avant que les passages leur fussent bouchés. Ils reprirent

rent leur route par le Pais de Luxembourg, sachant bien que les Garnisons Hollandoises ne feroient nul obstacle à leur passage. Mr. le Prince Eugene avoit deux vûes; dont aucune n'a répondu à son attente: la premiere c'étoit de faire piller & brûler plusieurs Villages, dans un Pais qu'il croyoit dépourvû de troupes pour leur défense, & d'enlever des prisonniers pour exiger des Contributions, qui pussent le consoler de celles que Mr. de Villars a établi dans les États dépendans de l'Empire: la seconde c'étoit d'obliger ce Maréchal, ou du moins Mr. de Bezons d'affoiblir leur Armée, pour courir au secours du Pais Messin: mais la frontiere a été garantie, sans rien déranger des projets qu'on exécute vers celle d'Allemagne.

X. Par un Arrêt du Conseil d'Etat, le Roi permet à tous ses Sujets pendant dix ans, la pêche de la Morüe, à commencer au premier Janvier, avec exemption de tous droits sur la Morüe, & sur les huiles qui en proviendront, moyennant un Passeport des Fermiers Généraux.

*Permission
pour la pêche
de la Morüe.*

XI. Suivant un autre Arrêt du Conseil, on commencera le premier Decembre prochain à diminuer les especes d'or & d'argent: le Louïs d'or de dix sols, l'Ecu de deux sols six deniers; on continuëra de deux en deux mois jusqu'à ce que les Louïs d'or soient réduits à 14. livres & les Ecus à 3. livres 10. sols, les petites especes à proportion.

Diminution des monnoyes en France.

XII. Le premier Octobre Mr. l'Abbé de St. Aignan fut sacré Evêque de Beauvais, par Mr. le Cardinal de Noailles, assis

Nouvel Evêque de Beauvais.

ité des Evêques d'Orléans & de Chartres : la ceremonie fut faite dans la Chapelle de l'Archevêché de Paris.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **T**Out est dans une extrême confusion dans le Royaume de Naples, au sujet des contestations survenues entre les Napolitains & la Cour de Rome, sur les immunités Ecclesiastiques : outre les motifs rapportez dans les précédens Journaux,* il en est survenu un nouveau, qui a fort aigri les esprits de part & d'autre ; voici à quelle occasion.

*Suite du
châtiment
des Empoi-
sonneurs de
Naples.*

Les Officiers de Justice, appuyez de l'autorité du Viceroi, firent enlever du Monastere de la Magdelaine, (dont les Religieuses ont soin de l'Hôpital,) une femme complice des Empoisonneurs qu'on a découvert à Naples ; elle étoit du nombre des personnes qui distribuoient une eau préparée, qu'on nomme *Aqua Tufania* ; c'étoit un poison lent, dont les Empoisonneurs avoient longtems fait l'expérience dans les Hôpitaux, & dont quelques femmes s'en étoient déjà servi avec succes, pour se délivrer de leurs maris jaloux ; d'autres l'ont employé pour terminer la carrière de ceux qu'une trop longue vie retardoit la possession des heritages qu'ils convoitoient ; d'autres par cette eau diabolique trouvoient le moyen

* Voyez Août page 99. & Septembre page 173.

yen de racourcir les jours de ceux contre lesquels ils avoient quelque rancune : enfin la jalousie, l'envie, l'avidité, la haine, la vindication, (qui sont les passions dominantes d'un grand nombre de Napolitains,) auroient été capables de rendre bientôt la Ville de Naples déserte, & peut-être même une partie de celles d'Italie, si l'on n'eût pas arrêté le progres de ce breuvage.

II. Les malheureux complices de ces Empoisonneurs, dès qu'ils aprirent qu'on en faisoit la recherche, se sauverent dans les Eglises & dans les Monasteres, qui en Italie servent de refuge aux scelerats, & rendent par là impunis les crimes les plus énormes. Le Viceroy de Naples voulant remédier à cet abus, s'étoit flatté que les Prelats & autres Ecclesiastiques y auroient concourru ; puisque leur vie n'étoit pas moins en danger que celles des autres hommes : mais il est arrivé tout autrement. Car la femme dont j'ai parlé plus haut, qui (après avoir empoisonné plusieurs malades à l'Hôpital, & même son mari,) distribuoit sa drogue pour de l'argent, dans toute la Ville de Naples, ayant été prise & avoué son crime, elle fut exécutée à Baya, où elle avoit été conduite prisonniere; sa tête fut mise sur un poteau, vis-à-vis l'Hôpital de la Madelaine, où elle avoit exercé sa science pendant plusieurs mois.

III. Le Cardinal Pignatelli Archevêque de Naples, prétendit que l'immunité Ecclesiastique avoit été violée en la personne de cette femme; sur ce fondement il fit publier une Sentence contre les Juges Royaux qui l'avoient condamnée : mais le Viceroy

Abus qui se commet à la faveur de l'immunité Ecclesiastique en Italie.

Le Cardinal Archevêque de Naples excommunié les Magistrats

envoya

strais & Officiers Royaux & pourquoi.

envoya la nuit un détachement de 700 Grenadiers, qui investirent le Palais Archiepiscopal, & dès que l'Eglise fut ouverte le matin, l'Officier qui commandoit se saisit des portes, fit enlever le Vicaire Général, le Fiscal de la Cour Archiepiscopale, & trois autres, qui furent conduits à Terracina, où l'on leur signifia un bannissement, avec défense de rentrer dans le Royaume, pour avoir signé la Sentence d'excommunication prononcée contre les Officiers & Ministres Royaux.

Revenus de l'Archevêque de Naples saisis & pourquoi.

IV. Comme la Cour de Rome n'a pas désapprouvé la conduite de l'Officialité de Naples, qu'au contraire elle soutient les procédures que le Cardinal Pignatelli a fait faire dans cette occasion; le Conseil Collatéral, par ordre & sous l'autorité du Comte de Thaur, a fait sequestrer tous les revenus de l'Archevêque, tant Ecclesiastiques que patrimoniaux, & même ceux d'une riche Abbaye qu'il possède: ce Viceroi a fait encore arrêter plusieurs complices des Em poisonneurs, & d'autres scelerats qui distribuoient une poudre zuffi pernicieuse que l'*Aqua Tufania*, puis qu'elle produisoit une retention d'urine, dont plusieurs personnes qui en avoient usé, sont mortes. On a fait recherche de tous ces malheureux, dans tous les endroits où l'on a soubçonné qu'ils pouvoient être cachez. Cette exactitude du Viceroi a été fort applaudie par les Napolitains, à cause de l'horreur du crime qu'on veut punir; d'autant plus que la populace croit que l'immunité Ecclesiastique tollere de pareils crimes; parce que l'Archevêque ne concourt pas assez au châtement qu'on veut

vent faire des criminels. Par tout ce qu'on vient de rapporter, (qui que fort succinctement,) il est aisé de comprendre quelle est la confusion qui regne à Naples, par la division & le peu de conformité qu'on aperçoit entre la Justice émanée du Sacerdoce, & celle de l'autorité Royale. Cependant ce conflit de Jurisdiction, si préjudiciable à la tranquillité publique, n'a pas empêché que le Viceroi & le Collateral n'ayent procédé severement à la punition de plusieurs complices de ces crimes énormes.

V. Nous avons déjà parlé * d'un nouveau démêlé entre la Cour de Rome & celle de Savoye: l'Evêque de Casal étoit déjà brouillé avec les Officiers de la Cour de Turin, comme nous l'avons remarqué dans le Journal précédent: mais les esprits s'agritent encore plus fort, à l'occasion du Ceremonial dans une Procession où ce Prelat portoit le St. Sacrement: le Gouverneur de Casal, qui soutenoit un des côtez du Dais, s'étant aperçû qu'un Ecclesiastique, portant la mitre de l'Evêque, marchoit dessous le Dais, l'avertit de se retirer un peu en arriere: le Porte-mitre parlant assez haut pour se faire entendre de l'Evêque, dit au Gouverneur qu'il ne recevoit aucun ordre de lui: le Prelat ayant tourné la tête, dit à l'Ecclesiastique de ne pas s'éloigner de sa personne: cette conversation s'échauffa au delà des bornes de la bienséance & du respect qui étoit dû dans pareille occasion, ce qui se an talisa tous ceux qui suivoient la Procession: car dans un moment on en fut informé d'un bout à l'autre. L'Evêque se prétendant

*Nouveau
differend entre
la Cour
de Rome &
Mr. le Duc
de Savoye.*

A a

insolent

* Voyez Octobre page 253.

insulté, prononça une Sentence d'excommunication contre le Gouverneur, la fit publier & afficher dans la Ville : ce Gouverneur s'étant pourvû aux Magistrats, en obtint un Jugement qui déclaroit nulle & abusive l'excommunication. Cette procédure outra si fort l'Evêque, qu'il partit le lendemain pour se rendre à Rome, afin d'en porter ses plaintes au Saint Pere ; l'affaire fut examinée dans une Congregation, & peu de jours après on vit affiché dans les Places de Rome, une Sentence d'excommunication confirmant celle de l'Evêque de Casal.

*L'Empereur
élu de la re-
stitution de
Comachio &
comment.*

VI. Le Pape a été fort surpris d'apprendre par les dépêches de son Nonce à Vienne, que les espérances qu'on lui avoit donné d'une prochaine restitution de Comachio, étoient encore évanouies, parce que les Ministres de l'Empereur lui avoient déclaré, que Sa Majesté Imperiale s'en remettoit à ce qui seroit décidé dans la Diette générale de l'Empire, lors que le tems permettra à l'Assemblée d'examiner le droit du St. Siege : ainsi la possession de plusieurs siècles, la concession des anciens Empereurs, & la confirmation de tous les Princes de la Maison d'Autriche, qui ont occupé le Trône Imperial avant Charles VI. ne suffit pas, au gré du Conseil de Vienne, pour acquérir un droit incontestable au St. Siege.

*Plaintes de
la Noblesse
de Naples
contre l'Em-
pereur.*

VII. Les Napolitains se plaignent depuis plusieurs années, du peu d'égard que la Cour de Vienne a eu pour eux, aprés tout le zèle qu'ils ont fait paroître, & les services qu'ils ont rendu à la Serenissime Maison d'Autriche,

d'Autriche, dans la dernière révolution; quoi qu'on leur eût fait esperer de grandes recompenses, principalement aux Chefs & à la principale Noblesse: mais l'Edit Imperial que le Comte de Thaur fit publier à Naples au commencement de Septembre, acheva de les persuader du peu de gratitude qu'ils ont à esperer de la Cour de Vienne. Par cet Edit il est défendu indifféremment à tous les Napolitains, de prendre le titre de Prince, Duc, Marquis, ou de Comte; à moins qu'ils n'en aient la permission de l'Empereur Regnant, ou de feu l'Empereur Joseph son frere: que ceux qui prendront ces titres, ou qui recevront les honneurs qui y sont attachez, sont dès à present condamnez à mille Ducats d'amande, & à une année de prison: étant enjoint à ceux qui ont de pareils titres, de représenter leurs Lettres Patentes au Viceroy ou à ses Subdeleguez; lesquels en dresseront des Procez verbaux, pour être envoyez à la Cour de Vienne: ainsi tous les services rendus par les Napolitains aux Princes de la Maison d'Autriche depuis Charles-Quint, se trouvent annullés par cet Edit; de même que les concessions faites à prix d'argent; les graces ou recompenses que ces Princes ont donné aux Seigneurs Napolitains, à moins qu'ils ne les achettent de nouveau. Voilà qui va fort irriter cette Noblesse: mais leur inconstance & leur inclination à changer de Maître, les expose à la nécessité d'obéir à celui qu'ils se sont donné en dernier lieu, sans esperance qu'aucun Souverain veuille s'intéresser en leur faveur, par le peu de fondement qu'on doit faire sur

leurs promesses ni sur leurs sermens. C'est le sort des esprits qui, comme la giroüette changent à tout vent, personne n'ose s'y fier solidement, par la crainte de s'y voir trompé.

*L'Abbé
Boseli Chef
d'une troupe
de voleurs.*

VIII. Il s'est formé dans le Duché de Milan une troupe de Bandits, qu'on dit être au nombre de 400. dont la retraite est dans les bois de Novare; ils ont pour Chef l'Abbé Boseli, dont le Comte son pere fut décapité il y a quelques années: Comme ces sortes de gens ne se soumettent qu'à l'autorité de ceux qui leur permettent toute sorte de brigandages, il est aisé de juger des desordres qu'ils commettent dans tous les endroits où ils se croient les maîtres: En effet, les lettres de Milan ont assuré qu'ils dépouilloient inhumainement toute sorte de passagers, & qu'ils faisoient contribuer tous les Villages des environs, à peine d'être incendiez.

*Chevaliers
de l'Annon-
ciade & Mi-
nistres d'E-
tat faits par
S. A. R. de
Savoie
avant son
départ pour
la Sicile.*

IX. Mr. le Duc de Savoie étant à la veille de s'embarquer pour aller prendre possession du Royaume de Sicile, il fit huit Chevaliers de son O dre de l'Annonciade, & sept Ministres d'Etat: Les premiers sont, le Prince de Piémont, le Duc d'Aost, ses deux fils, avec le Marquis de Carail, le Comte de la Roque, le Marquis de Coudrée, le Marquis de St. Thomas, le Général Rubender, & M. d'Alery. Les autres sont le Comte de Govon, le Comte de Vernon, le Marquis du Bourg, le Comte de Tarini, le Marquis de Coudrée, le Commandeur Operni, & Mr de Meillarede: Ce dernier a encore été gratifié de la Charge de President de la Chambre des Comptés

Comptes de Turin. Ces nouveaux Ministres d'Etat composeront le Conseil du Prince de Piémont, auquel S. A. R. laisse la Regence de ses Etats, pendant qu'Elle ira prendre possession du Royaume de Sicile: Madame la Duchesse son Epouse fait aussi ce voyage; Lurs A. R. ont dû s'embarquer à Ville franche au mois d'Octobre sur l'Escadre Angloise commandée par le Vice Amiral Jennings.

Le Prince de Piémont est fait Regent en l'absence de son Pere,

X. La Republique de Genes a pris possession du Marquisat de Final que l'Empereur lui a vendu, sous la faculté du rachat perpetuel, & à titre de fief de l'Empire; Ces clauses laissent une porte ouverte par où les Imperiaux pourront un jour rentrer dans Final, peut-être avec plus de fondement que dans Comachio: la moindre querelle d'Allemand pourra servir de quittance de la Finnee que les Genoïis ont payé.

La Republique de Genes prend possession de Final.

XI. Sur les instances du Marquis de Villa Major, Ministre d'Espagne, la Republique de Genes a fait publier une interdiction générale de tout commerce des Genoïis avec Barcelonne, & autres endroits de Catalogne non soumis au Roi d'Espagne, sous peine de confiscation des Bâtimens chargez, & même de mort pour ceux qui y transporteront des provisions de guerre ou de bouche. Tous les Souverains auroient intérêt de faire de semblables défenses dans des cas pareils, pour prévenir la rebellion des Sujets envers leurs Souverains.

Les Genoïis défendent tout commerce avec les Catalans rebelles.

XII. Le dix Septembre dernier on publia & afficha dans Rome une Constitution ou Bulle du Pape, qui condamne un Li-

Nouveau Testament condamné

par le Pape. vre intitulé, *Le nouveau Testament en François, avec des reflexions morales sur chaque Verset &c.* Par cette Constitution il est porté qu'on a extrait de ce Livre cent une propositions, qui sont condamnées par le St. Siege.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Le Roi de Prusse augmente ses troupes & pour quoi,

I. Bien que le Roi de Prusse ne soit point en guerre avec aucun de ses voisins, & que conformément au Traité de Paix qu'il signa à Utrecht le onze Avril, il ne soit tenu qu'à fournir son contingent à l'Armée de l'Empire; ce Prince ne laisse pas de faire augmenter ses Troupes. On enrolle dans tous les Etats non seulement les Vagabonds; mais aussi tous les Soldats licentiez des Nations étrangères qui veulent prendre parti; c'est, dit-on, pour être en état de se faire écouter plus volontiers dans les propositions que Sa M. a fait faire de remettre les Princes de la Maison de Holstein dans la possession de leurs Etats, & d'arrêter les progres de la guerre que les Alliez du Nord ont allumée dans la basse Allemagne.

Suite des progres de la peste dans l'Empire.

II. Quoi que les chaleurs de l'Été n'aient pas été violentes, & que nous soyons déjà bien avancé dans l'Automne, on n'a point vu que les ravages de la peste soient diminuez dans les divers Etats d'Allemagne où elle s'est communiquée, principalement

lement à Hambourg, en Silesie, en Bohême, en Autriche, sur tout à Prague & à Ratisbonne. L'Empereur toujours ferme dans ses résolutions, quelque risquantes qu'elles soient, a rejeté toutes les remontrances qu'on lui a faites de quitter le séjour de Vienne: Il ne brave pas moins les dangers de la peste qui afflige sa Capitale que les horreurs de la guerre qui font soupiret plusieurs Etats de l'Empire. Les plus grands hommes ont toujours redouté ces deux fléaux de la colere Divine; mais il semble que Sa M. I. les méprise aisés, pour ne pas prendre les mesures convenables pour la conservation de sa santé, la sûreté & la tranquillité de l'Empire.

L'Empereur méprise les fléaux de la colere de Dieu.

III. Les Seigneurs Députez qui composent la Diette de l'Empire à Ratisbonne, agissant suivant les regles de la prudence, terminerent leur assemblée le 30. Août, ensuite de la résolution qui avoit été prise de transférer la Diette à Augsbourg. Peu de jours après tous ces Députez sortirent de Ratisbonne, & allerent faire une espeece de quarantaine dans diverses maisons de Campagne dans la Swabe ou la Baviere, afin de dissiper le mauvais air, & éviter de le porter à Augsbourg: on ne devoit y faire l'ouverture des séances que vers la fin d'Octobre, auquel tems tous les Députez devoient s'y rendre.

Diette de l'Empire transférée à Augsbourg.

IV. Dès le tems que les François firent la conquête du vieux Brisac en 1703. les Imperiaux commencerent à faire des lignes pour couvrir Freiburg: Il y a quatre mois que plusieurs Ingenieurs & quelque mille Pionniers étoient occupez à augmenter ces lignes

Mr. de Villars fit ces lignes de Freiburg, &c. met en suite

Le Général
Vaubonne.

340

La Clef du Cabinez

lignes, soutenuës de Fortins & des Redou-
tes palissadées : on fit de doubles lignes qui
commençoient au Château de Hornberg,
& aboutissoient aux Ouvrages extérieurs de
Fribourg, occupant toute la montagne de
Roscof, qui est fort escarpée. Le Général
Vaubonne dès le commencement de la Cam-
paigne fut chargé par Mr. le Prince Eugene
de veiller à la garde de ces retranchemens,
avec un Corps de 18000. hommes: I éta-
blit son Camp sur la montagne de Roscof,
& fit occuper toutes les gorges par où l'on
pouvoit déboucher vers Fribourg. Les Im-
periaux avoient fait d'autres lignes à trois
lieuës en de là de Fribourg vers H. l. Gra-
ben, où ils avoient construit un Fort. On
crut par ces précautions que Fribourg étoit
inattaquable: En effet ces retranchemens
élevés sur des montagnes d'un très difficile
accès, sembloient menacer les cieus, en-
core plus les Habitans de la terre, qui se-
roient assez temeraires pour oser les atta-
quer.

Dés le commencement du siege de Lan-
dau on disoit publiquement dans l'A mée
de France, qu'après la reduction de cette
Place, on iroit attaquer Fribourg: Mr. le
Prince Eugene a dit plus d'une fois, qu'il
croit le Maréchal de Villars plus pru-
dent, pour oser faire une pareille entre-
prise; ou que s'il la faisoit, il s'en repen-
tiroit, & perdrait la moitié de son Ar-
mée avant de pouvoir entrer dans la
plaine de Fribourg.

Mr. de Villars fit des mouvemens qui
acheverent de persuader le Général Impe-
rial qu'on n'en vouloit pas à Fribourg. Car
ayant

des Princes &c. Novemb. 1713. 341

ayant fait reparer & munir Landau de tout ce qui étoit nécessaire à sa conservation, il décampa de Spire le onze Septembre; il prit trente Bataillons & quelques Escadrons de Mr. le Maréchal de Bezons, qui avoient servi au siege de Landau, lesquels furent remplacés des troupes qui étoient par cantonnement dans le Palatinat, d'où il s'éloigna après en avoir retiré une Contribution de vingt cinq mille sacs de bled, outre ce que ses troupes y avoient consommé.

Ce Maréchal étant arrivé le 12. au Fort Louis y passa le Rhin; & fit commander quelques mille Pionniers pour reparer les chemins qui conduisent aux Lignes d'Etlingen: la plus grande partie de l'Armée défila sur le Pont de Strasbourg, une autre à Brisac, & le reste s'arrêta proche du Fort Louis, tant à la droite qu'à la gauche du Rhin: & comme Mr. le Marquis d'Alegre Lieutenant Général assembla un gros Corps de troupes Françoises sur la Riviere de Keinzich, entre Offembourg & Wilstett; que les Communautés voisines eurent ordre de reparer les chemins en tirant vers le Marquisat de Bade-Dourlach: c'est à dire, vers les Lignes d'Etlingen: le Prince Eugene prenant encore une fois le change, ne douta plus qu'il ne dût être bientôt attaqué dans son Camp: il rapella toutes les troupes qu'il avoit le long du Rhin, depuis Philisbourg jusques à Mayance.

Pendant qu'on faisoit toutes ces dispositions de part & d'autre, Mr. de Villars se rendit à Strasbourg, & comme s'il n'avoit d'autre attention qu'à se délasser des fatigues de la guerre, il donna la nuit du 17.

Septem-

Septembre une Fête magnifique aux Dames de Strasbourg, suivie d'un Bal qui dura toute la nuit : Mr. le Duc de Bourbon, Mr. le Prince de Conti, & un grand nombre d'Officiers Généraux s'y trouverent : ce Général voulut que les Officiers de l'Armée qui campeoit au-delà du Rhin à trois lieues de Strasbourg, eussent leur part au divertissement ; pour cet effet la Porte qui conduit à Kell fut ouverte toute la nuit, les Officiers allans & venans du Camp à la Ville : il y avoit plusieurs Salles voisines de celle du Bal, où l'on trouvoit avec profusion tous les rafraichissemens dont on avoit besoin.

Plusieurs qui s'étoient flattez de se reposer le lendemain sous leurs Tentés, se trouverent surpris de ce qu'à la pointe du jour on battit la générale : pendant qu'on dansoit à Strasbourg, Mr. le Comte du Bourg avoit pris les devans avec un Corps de troupes. Mr. de Villars le joignit le 20. avec la tête de l'Armée, dans la plaine de Langendertzling : les dispositions pour attaquer les Retranchemens gardés par Mr. de Vaubonne, furent faites en cette sorte. Les troupes qui devoient attaquer, étoient distribuées sur trois colonnes. Celle du centre étoit commandée par Mrs. d'Asfeldt & de Guerchois : celle de la gauche par Mrs. le Comte d'Estrades & le Duc de Mortemar : & celle de la droite par Mrs. le Comte du Bourg & le Marquis de Silly. Comme Mr. le Duc de Bourbon & Mr. le Prince de Conti étoient à cette colonne, ils furent accompagnés par plusieurs Officiers Généraux,

qui

des Princes &c. Novemb. 1713. 343
qui cependant ne servoient qu'en qualité de
volontaires.

Ce fut cette dernière colonne qui attaqua
l'endroit le plus difficile ; c'est-à-dire, la
montagne de Roscof, qui étoit si escarpée,
qu'à peine les Soldats pouvoient la monter.
Cette difficulté obligea Mr. de Villars, à
cause de ses blessures, de se faire porter par
des Soldats, car nul bon cheval n'usa ja-
mais ses fers sur cette route. Le Marquis
de Silly à la tête des Grenadiers de la Bri-
gade de Perche, dont Mr. Ceberet étoit
Commandant, attaqua le Camp des Alle-
mands avec tant de vigueur sur les sept
heures du soir, qu'à peine avoient-ils fait
leur décharge, que l'épouvante les prit, &
ne chercherent la gloire & la prolongation
de leur vie, que dans l'agilité de la course,
favorisée par la nuit : on ne trouva pas plus
de résistance aux attaques de Mrs. d'Estra-
des & d'Asfeldt. Un diseur de bons mots
a dit à l'occasion de cette déroute, que les
Allemands n'avoient pas lâché le pied faute de
courage, mais que c'étoit pour diminuer la gloi-
re des François. Un autre croyant d'enche-
rir sur la matière, soutint, que depuis plus
de cinquante ans, les Princes de la Maison
d'Autriche n'avoient scû faire ni guerre avan-
tageuse, ni Haix bien à propos.

Bons mots
sur l'avan-
tage rempor-
té par Mr.
de Villars
sur le Géné-
ral Vaubon-
ne.

Quoi qu'il en soit, cette Victoire des Fran-
çois, (si l'on veut bien avoir l'indulgence
de la décorer de ce titre glorieux,) ne leur
coûta que 57. tant Officiers que Soldats,
tués ou blessés : la perte des Allemands ne
fut pas non plus considérable ; la nuit favo-
risa leur retraite : douze Bataillons se jette-
rent dans Fribourg, pour racourcir leur che-
min :

rain : mais la Place fut entièrement investie le 22. Septembre.

Le 21. Mr. de Villars, (ayant fait distribuer du pain aux Soldats qu'il vouloit mener plus loin,) marcha par la Vallée de St. Pierre, à dessein d'aller attaquer les secondes Lignes d'Ho'graben, à trois lieues de Fribourg : il comptoit d'y trouver plus de résistance qu'à celles de Roscof; mais Mr. de Vaubonne ne jugea pas de l'y attendre avec des troupes déjà éprouvées; de sorte que ce Maréchal, à la tête de mille Chevaux & de deux mille Grenadiers, trouvant ces Lignes abandonnées, quoi que quatre mille hommes y eussent pu arrêter une Armée de cinquante mille; il traversa sans obstacle la Forêt noire, par la Vallée de St. Pierre, fut camper le 25. Septembre à Ferrembach, qui n'est qu'à une lieue de Villingen, d'où il déacha cinq cents Chevaux, commandez par le Colonel Raski, s'éténu par le Comte de Coigny avec mille Dragons; ils s'avancèrent à plus de trente lieues dans l'Empire le long du Danube, où ils ont distribué les Mandemens pour des Contributions.

Mr. de Vaubonne reçoit du Prince Eugene pour couvrir l'Empire.

V. Mr. de Vaubonne étoit alors campé audelà de Rotweil vers la source du Neckar, où Mr. le Prince Eugene lui envoya un renfort de troupes, sous les ordres des Généraux Bibra & Sickingen; moins dans la vûe de dégager Fribourg, que pour couvrir le Cercle de Swabe, qui se trouve exposé aux courses des Partis François, jusqu'aux portes d'Ulme. Ce Prince marcha peu après avec un plus grand nombre de troupes pour aller joindre le Général Vaubonne,

des Princes &c. Novemb. 1713. 345
bonne, ayant laissé la garde des Lignes d'Etlingen au Duc de Wirtemberg.

VI La tranchée fût ouverte devant la Ville de Fribourg en deux endroits, la nuit du premier Octobre, par Mr. le Comte du Bourg, avec les Brigades des Gardes Françoises & de Saillans. Le Regiment de Piemont ouvrit en même tems la tranchée au Fort St. Pierre. En attendant que nous

*Fribourg
assiégé par
Mr. de Vil-
lars & la
tranchée ou-
verte.*

soyons en état d'informer le public du succès qu'aura ce siege, & des particularitez qui l'accompagneront, il ne sera pas hors de propos de rapporter ici quelques circonstances historiques concernant cette Ville. Elle appartenoit autrefois aux Ducs de Zuringhen: la Princesse Agnez, par son mariage avec le Comte Hugon de Furstemberg, la porta dans la Maison de ce nom, qui en jouirent jusqu'en 1386. que les Bourgeois s'étans revoltés contre leur Prince legitime, se donnerent aux Ducs d'Autriche. Les Suedois la conquerirent trois fois dans le dernier siecle. Par le Traité de Munster elle fut renduë à l'Empereur. En 1677. l'Armée Françoisé sous les ordres du Maréchal de Crequi, prit la Ville de Fribourg en 8. jours de tranchée ouverte: Par les Articles V. VI. VII. du Traité de Nimegue de l'année 1679. l'Empereur Leopold ceda la Souveraineté de Fribourg au Roi T. C. Louis XIV. en échange de la Ville de Philipsbourg qui avoit été acquise à la Couronne de France par le Traité de Munster de l'année 1648. Par le Traité de Riswick en 1697. Fribourg fut cedé à la Maison d'Autriche comme auparavant, avec les grandes & belles Fortifications que Sa Majesté T. C. y
avoit

*Description
de la Place.*

avoit fait faire, qui ont rendu cette Place très-respectable.

*Sa situation
& ses Forti-
fications.*

Cette Ville, qui est devenuë la Capitale du Brisicow, est située sur la petite Riviere de Trescim, au pied d'une montagne, où commence cette chaîne qu'on nomme Montagne noire: elle est décorée d'une Université assez celebre: le Chapitre de Basle y fait son séjour depuis que Basle a embrassé la Religion Protestante: il y a à Fribourg quatre portes, qui sont celles de Swabe, de St. Christophe, des Prêcheurs, & de Saint Martin: elle a huit bons Bastions Royaux, avec tous leurs accompagnemens; en voici les noms: Bastion de St. Pierre, du Château, de St. Christophe, de Ste. Therese, de St. Louïs, du Dauphin, du Roi & de la Reine. J'ai déjà observé que la Ville, qui est assez grande, est bâtie au pied d'une montagne; par consequent elle en est commandée: mais il y a trois Forts qui se commandent les uns les autres. Celui de Saint Pierre est bâti sur le penchant de la Ville, qui en est commandée: il est défendu par un second nommé le Fort de l'Etoile au milieu de la montagne, au haut de laquelle il y a un Château nommé le Fort de l'Aigle, fortifié à la moderne, avec plusieurs ouvrages extérieurs bâtis sur le Roc escarpé, d'où l'Artillerie bat la campagne voisine. On ne peut y aborder que par un chemin très-étroit, taillé dans le Roc, en passant par les Forts de St. Pierre & de l'Etoile. Le Baron d'Arches est le Gouverneur qui défend la Place avec 14. Bataillons,

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **S**UR les instances réitérées du Roi Auguste, des Duc d'Hannover & de Wolfenbutel, le Roi de Dannemarck s'est enfin déterminé à laisser introduire des vivres dans Tonningen de huit en huit jours, pour la subsistance des Bourgeois & de la Garnison: mais les troupes Danoises sont restées dans les Postes voisins, & l'on n'apprend pas qu'elles ayent encore reçu ordre d'évacuer les Etats appartenans à la Maison de Holstein. Il est vrai qu'on tient à ce sujet depuis longtems des Conférences à Gottorp & à la Haye, entre les Ministres de Dannemarck, ceux du Duc Administrateur du Holstein; ceux de Prusse, d'Hannover, & ceux des Mediateurs: on a indiqué une autre Assemblée à Bruntzwick, qui sera composée des Ministres des Princes qui sont en guerre, de ceux qui sont intéressés à l'éloigner de la Basse Allemagne, & de ceux des Puissances garantes des Traitez d'Altena & de Travendal: c'est pour chercher les expediens convenables pour terminer la guerre du Nord. Cependant on ne peut pas se flatter qu'un dessein si judicieux & si glorieux ait son exécution; à moins qu'on ne voye dans la Mer Baltique une Flotte des Puissances Maritimes, favorisée d'une Armée de terre, capable de faire écouler les propositions équitables qui se-

Conférences & projets pour terminer la guerre du Nord.

*Quel est
l'interêt des
Nations
étrangeres
de protéger
les Suedois
dans la pos-
session de
leurs Etats.*

teront faites de la part des Médiateurs. L'interêt du public, sur tout des Nations Maritimes, ne permet pas qu'on la sse le passage du Sund à une seule Puissance ; d'un autre côté, les Princes d'Allemagne ont interêt que les Suedois conservent les Etats que cette Couronne possede dans l'Empire, en vertu du Traité de Westphalie, qui est devenu une Loi & une Constitution Imperiale, qui n'est pas moins respectée que la Bulle d'Or : à l'égard de la Livonie & de la Finlande, c'est à la Republique de Pologne de faire les reflexions convenables à son propre interêt, & d'examiner s'il lui convient d'être enveloppée de tous les côtés par le Czar, le Grand Sultan, & l'Empereur ; ou de conserver une porte ouverte pour appeller à son secours la Nation Suedoise, qui n'est pas moins redoutable par sa valeur, que louable & estimable par son zèle & sa fidelité, à observer inviolablement les Alliances que cette Couronne a contracté avec les autres Puissances.

II. Les troupes Moscovites & Saxones ont enfin entrepris le siege de la Ville de Stetin en Pommeranie, avec l'Artillerie qu'on y a conduit de Saxe, qu'on dit être de 70. piéces de Canon depuis 48. jusqu'à 18. livres de bâte, & de 30. Mortiers. Le 30. Août le Général Meyersfeldt Gouverneur de la Place, fit une sortie à la tête de 500. hommes de sa Garnison, & étant tombé sur un quartier de Moscovites, la bayonnette au bout du fusil, en fit un grand carnage, ruina leurs Retranchemens, encloua leur Canon, & se retira dans sa Place, à
l'ap-
pro-

des Princes &c. Novemb. 1713. 349
l'approche du gros des Moscovites, qui
vint au secours.

Les Russiens eurent à leur tour un avan- *La tran-*
tage sur les Suedois; car tout étant prêt pour *chée ouverte*
l'ouverture de la tranchée, qui se fit la nuit *devant Ste-*
du 13. au 14. Septembre, un détachement *tin.*
des Assiégeans attaqua la même nuit un pe-
tit ouvrage extérieur, nommé le *Fort l'E-*
toile, gardé par 53. Soldats avec leurs Of-
ficiers, qui furent forcez, & le poste resta
aux Moscovites, lesquels pour réduire plus
promptement cette Place, se préparoient à
la bombarder violement. En effet on vint
d'apprendre, que le 28. Septembre toutes
les Batteries commencerent de tirer sur la
Place, où l'on jetta quantité de Bombes,
qui avoient mis le feu dans divers quartiers
de la Ville; on assûroit même que l'Eglise
de St. Jaques en avoit été entièrement rui-
née, de même que cent soixante maisons;
que les Bourgeois pour éviter la totale de-
struction de leur Ville, avoient fait de si
fortes instances auprès du Gouverneur,
qu'ils l'avoient déterminé à rendre la Place
par Capitulation, & que l'accord fut signé
le premier du mois d'Octobre. Nous en
rapporterons les principales conditions le
mois prochain.

III. Nonobstant les mouvemens que se *Les Mosco-*
donne le Roi de Prusse & quelques autres *vites se sai-*
Princes, pour préserver les Etats de la basse *sissent de*
Allemagne des désordres de la guerre du *Malchin au*
Nord, les Moscovites, (peu attentifs à cap- *Duché de*
tiver l'amitié de ces Puissances,) n'ont pas *Mecklen-*
laissé par les ordres du Prince de Menzi- *bourg.*
koff Général Moscovite, de se saisir de la
Ville de Malchin, appartenant au Duc de

Meck'embourg, dont ils veulent faire leur Place d'armes & y rétablir leurs Magasins, pour l'entretien des troupes qu'ils veulent faire hiverner dans ce Duché.

*Variété des
affaires en
Turquie.*

IV. A ce que nous avons dit le mois dernier des mouvemens des Turcs & des dispositions que la Porte faisoit paroître, de vouloir rétablir le Roi Stanislas sur le Trône de Pologne, * nous joindrons ici la copie d'une Lettre écrite de Bender le 8. Août, venuë par la Pologne, qui confirme ces préparatifs: cette Lettre, & ce qu'on observera dans la suite, serviront de preuve à la continuelle variété qui regne dans les résolutions qu'on prend à la Porte Ottomane, qui sçait cependant tourner à son profit la desunion & les querelles des Princes Chrétiens. C'est l'effet de l'habileté de sa politique.

De Bender le 8. Août 1713.

Lettre écrite de Bender par un Officier Général, sur les affaires de Turquie, ayant rapport à celles de Pologne.

V. **P**endant qu'on attend à Andrinople la ratification du Czard, pour faire publier le Traité de Paix, que ses Ministres signerent il y a six semaines, avec ceux du Grand Sultan, l'Armée de Sa Hauteffe commandée par le Seraskier Abdi Bacha, & celle des Tartares dont le Kam est à la tête, se mirent en marche le 3. de ce mois, pour s'avancer vers les frontieres de Pologne; le rendez-vous général est à Choczin, vis-à-vis Kamienieck. entre la Riviere de Pruth, qui se jette dans le Danube entre Dorostero & Macchia, & le fleuve du Niefter, qui passe ici, & se vadégorger dans la Mer noire, proche du Cap Pinezere.

Deux

* Voyez *Octobre* pages 269. 274.

Deux jours après le Roi Stanislas, Mr. Potoski Palatin de Kiovie, suivirent cette Armée avec tous les Seigneurs Polonois & les troupes de cette Nation qui étoient ici. La Porte s'est expliquée qu'elle vouloit rétablir ce Prince sur le Trône de Pologne, son droit lui étant acquis par son élection, & confirmé par l'abdication du Roi Auguste, qui par ses liaisons avec le Czard, continuë à troubler le repos des Etats voisins, & viole journellement les loix & libertez de la Republique Polonoise, avec laquelle Sa Hauteſſe est resoluë de maintenir la Paix de Carlowitz, sans aucune prétention sur Kamienieck, ni sur l'Ukraine, comme on l'a faussement débité en Pologne: il est vrai que le Roi Auguste fit offrir cette cession au Sultan par ses Ministres à la Porte, dans la vûë que Sa Hauteſſe feroit sortir de son Empire les deux Rois qui s'y sont réfugiés: mais cette proposition fut rejetée, parce qu'on ne l'envisagea que comme capiteuse, & tendente à favoriser l'invasion des Provinces Suedoises, & ensuite subjuguier le Royaume de Pologne: car on assure qu'il y a un Traité particulier entre le Roi Auguste & le Czard, par lequel ce dernier s'est engagé d'aider à faire la conquête de la Pommeranie, pour l'unir à l'Electorat de Saxe, sous condition que la Livonie & cette partie des deux Lithuanies qui sont à la droite de la Riviere de Niemen, & à la gauche de celle de Preipicez, qui se jette dans le Boristhene, appartiendront au Czard: que le reste des Etats de Pologne seront déclarez hereditaires au Roi Auguste & à ses Successeurs, sauf la partie qu'il conviendra de céder à la Porte Ottomane, ou d'unir au Royaume de Hongrie.

afin d'éviter les traverses & les obstacles, que les deux grandes Puissances d'Orient & d'Occident pourroient porter à l'exécution de ce projet.

Ce ne seroit pas une chose fort extraordinaire de voir un Royaume ainsi démembré, ni d'électif devenir hereditaire : les loix de Pologne ne sont ni plus anciennes ni plus sacrées que celles de Suede, de Dannemarck, de Boheme, ni de Hongrie. D'ailleurs les Polonois par leur division travaillent eux mêmes à la perte de leur liberté.

Mais pour revenir à ce que je vous ai déjà marqué du mouvement des Armées, le Roi Stanislas a reçu des presens du Sultan & du Grand Kam, pour être en état de se mettre en équipage convenable à sa dignité : plusieurs Officiers Suedois le suivent en qualité de volontaires : il a quatre Compagnies de Gardes à cheval bien montées & magnifiquement habillées, ayant des galons d'argent sur les coutures : un Regiment de Dragons Polonois commandez par Mr. Koskouhc l'ont joint à Jassy.

Un Commissaire Turc & un Député Tartare doivent signifier à Mr. Sniowski Palatin de Belz, nommé Grand Général de la Couronne par le Roi Auguste, les intentions du Grand Seigneur : on doit lui demander & en sa personne à toute la Nation Polonoise, si l'on veut amiablement remettre le Roi Stanislas sur le Trône ; qu'en ce cas-là Sa Hauteffe, par l'amitié d'un bon voisinage, ne s'intéressera qu'au salut de la Republique, la voulant délivrer pour toujours des Moscovites & des Saxons, qu'on sçait être la source de tous les maux que les Polonois souffrent depuis

déjà fort longtems: ainsi le salut ou la perte du Royaume de Pologne dépend beaucoup de la réponse que fera ce Palatin; il ne tiendra qu'à lui de rétablir le calme dans sa Patrie, ou d'en faire le Théâtre d'une guerre, dont peut-être il ne verra jamais la fin: les Turcs ont les armes à la main; ils sont à la porte du Royaume, & pourront exécuter, s'ils veulent, ce que la prudence exige des véritables Polonois.

Jusques à présent le grand obstacle pour réunir les deux partis, qui divisent la Pologne, venoit de la Charge de Grand Général de la Couronne, parce que Mr. Potoski Palatin de Kiovie en fut revêtu par le Roi Stanislas, à son avènement à la Couronne; ce qui donna du mécontentement à Mr. Sniawski Palatin de Belz qui en étoit pourvû par le Roi, qui abdiqua la Couronne, & qui le confirma dans ce grand Emploi, lors qu'après la journée de Paltowa ce Prince vint réclamer la Couronne qu'il avoit eu la foiblesse d'abandonner & d'abdiquer par un Traité solennel: mais on vient de m'assurer que cet obstacle sera aisé à lever, puis que le Palatin de Kiovie, (dont la naissance, le mérite & la capacité, égale du moins celui du Palatin de Belz,) est résolu pour le bien de la Paix & le repos de sa Patrie, de sacrifier la gloire & l'honneur qui sont attachez à cet Emploi, en faveur de son Concurrant. Mr. Sniawski, dont le crédit augmentera, par la jonction de tous ceux, qui jusques ici ont suivi le parti du Roi Stanislas, & obéi à Mr. Potoski. Si au contraire il rejette ces offres, il risque d'engager sa Patrie dans une guerre avec les Turcs & les Tartares, de nourrir celle des Moscovites, d'ad opte
ler

les violences & les extorsions des Saxons: en un mot, de rendre comme éternels les maux que souffre la Patrie &c.

*Méfiance
du Roi Au-
guste qui re-
fuse de con-
voquer une
Diette.*

VI. Voilà la situation où étoient les affaires sur la frontière de Turquie lors que cette lettre fut écrite. Comme ces nouvelles n'étoient pas ignorées du Roi Auguste, ce Prince conçut beaucoup de méfiance de la Noblesse de Pologne, & donna ordre d'arrêter quelques Seigneurs qui lui étoient suspects, outre ceux qui au préjudice des loix de l'Etat, avoient été conduits prisonniers hors du Royaume, dont le Palatin de Ruffie est du nombre, comme on l'a remarqué le mois dernier. * Des Députés de ce Palatinat se rendirent à Varsovie; dans l'audience qu'ils eurent du Roi, ils représenterent en des termes assez forts, quoi que respectueux, les malheurs dans lesquels le Royaume alloit être précipité par la confusion qui devenoit tous les jours plus grande: Priant Sa M. que pour y remédier Elle vouût bien convoquer une Diette générale, dans laquelle on prendroit les mesures convenables au salut de la République, en punissant les perturbateurs de son repos. Ce Prince répondit que le tems n'étoit pas propre pour l'assemblée d'une Diette; qu'il vouloit auparavant dissiper les intrigues fomentées par ses ennemis, & châtier ceux que Sa M. trouvera coupables.

*Demande
du secours à
plusieurs
Princes.*

VII. Ce Prince pour être en garde contre les Turcs, rapella les Troupes Saxonnes qui étoient à l'Armée Imperiale pour le contingent de son Electorat: Il deman-
da

* Voyez Octobre page 277.

des Princes &c. Novemb. 1713. 355
 da du secours à la Cour de Vienne, au
 Roi de Prusse, & à quelques autres Puif-
 sances: Enfin il tâcha de rendre sa crainte
 commune à la République de Venise, &
 invita les garants du Traité de Carlowitz,
 d'entrer dans sa défense en cas de rupture
 avec la Porte. Cependant comme il aprit
 que les Commissaires Turcs & Tartares
 étoient arrivez sur la frontiere pour deman-
 der une conferance avec le Grand Général
 de la Couronne, & les Senateurs qui se
 trouveroient à portée; le Roi Auguste pour
 persuader aux Ottomans que toute l'autho-
 rité de la République residoit en sa seule
 personne, nomma trois Députez pour assi-
 sler de sa part à cette conferance, capable
 d'augmenter ses soubçons si elle s'étoit te-
 nuë avec le Grand Général. Ces trois Dé-
 putez du Roi Auguste, sont le Palatin de
 Podolie, le petit Général de l'Armée de
 Pologne, & le Referendaire de la Couron-
 ne.

*Ses Dépu-
 tez pour
 conferer
 avec les
 Commissai-
 res Turcs &
 Tartares.*

VIII. Avant que l'Assemblée fût formée,
 & dans le tems que tout le parti Saxon
 étoit dans de vives allarmes, on publia à
 Varsovie, en Saxe & à Vienne, qu'on y
 avoit reçu avis tant d'Andrinople que des
 frontieres de Turquie que les affaires avoient
 encore subitement changé à la Porte: d'a-
 bord on débita que le Roi de Suede étoit
 mort d'une fievre maligne dans le Château
 qu'il occupe près d'Andrinople; on fixa
 l'époque de cette mort au septième Août:
 On le resuscita peu de jours après, parce
 que des lettres postérieures venues à droi-
 ture d'Andrinople, marquoient que ce
 Prince jouïssoit d'une parfaite santé: Mais
 enfin

*Nouveaux
 changements
 des affaires
 de Turquie
 à l'avanta-
 ge du Roi
 Auguste.*

enfin on se réduisit à dire que le Sultan, (sans attendre la réponse que les Polonois devoient faire à ses Commissaires) avoit „ tout à coup envoyé des ordres au Seras-
 „ kier Bacha, & au Kam des Tartares, non
 „ seulement de ne faire aucun acte d'ho-
 „ stilité contre la Pologne, mais aussi d'ar-
 „ rêter prisonnier le Roi Stanislas, le Pa-
 „ latin de Kiovie, & les Seigneurs Polonois
 „ qui les suivoient, pour être ramenez à
 „ Bender, & y être gardez à vûë. Comme
 on n'allègue aucune raison valable de ce
 subit changement, ni la cause qui a occa-
 sionné ce traitement aux Polonois : que
 d'ailleurs toutes les nouvelles qu'on écrit
 d'au delà de la Vistule, sont ordinairement
 fautive & susceptibles de partialité; nous
 attendrons par ailleurs l'éclaircissement de
 cet événement pour informer le public du
 motif de cette variété : car très-sûrement il
 y a du plus ou du moins.

En effet, il n'est par vrai semblable de
 croire qu'un pareil changement n'eût pas
 dissipé la crainte & les inquiétudes du Roi
 Auguste: Cependant ce Prince paroît tou-
 jours très-allarmé, il n'a pas cessé de solli-
 citer des secours de Troupes chez les Puif-
 sances ses Alliées, & de l'argent à Rome,
 où l'Agent de Sa Majesté continuë d'ex-
 poser, comme fort apparent, le danger
 dont la Religion Chrétienne est menacée
 par l'irruption que les Infidèles étoient à
 la veille de faire en Pologne.

IX. D'ailleurs le Roi Auguste a fait pas-
 ser en Pologne plus de quinze mille Saxons,
 qui bien sûrement y seroient inutiles, si la
 crainte du côté des prétentions de son Con-
 curant

des Princes &c. Novemb. 1713. 35

durant étoit véritablement dissipée : L'arrivée de ses Troupes lui ont déjà occasionné quelque embarras : Car les Polonois refusent de leur fournir les vivres & les fourrages demandez par les Commissaires Saxons : même plusieurs Palatinats ont député à Sa M. pour la prier de les décharger de cet entretien : mais ce Prince leur a répondu qu'il coûteroit moins au Royaume de nourrir l'Armée Saxonne que celle des Turcs & des Tartares ; sur quoi un de ces Députez lui repliqua, *SIRE, si V. M. avoit voulu convoquer une Diette générale, comme elle en a été suppliée plusieurs fois, sans doute que la République auroit cherché les expédients pour garantir la Patrie de l'un & l'autre des maux qui la menacent également : car les Turcs ne seroient pas attirés dans la Pologne, si les Moscovites & les Saxons n'y avoient jamais mis le pied.*

Il est aisé de juger que cette réplique ne fut pas du goût du Roi, peut être même que celui qui la fit, auroit été arrêté en sortant du Palais, si ce Prince n'avoit craint le ressentiment du Palatinat qui l'avoit député : il y a des tems où la prudence ne permet pas aux Souverains d'outrer les Sujets.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. **T**ous les avis venus d'Angleterre, assurent toujours que le parti des
Tories

Le Duc de Toris sera supérieur à celui des *Wigs* au prochain Parlement: Que quoi que le Duc de *Sommerfet* eût sacrifié une somme considérable pour regaler dans ses Terres ceux qui avoient droit de nommer aux élections; il avoit eu le chagrin que pas un des *Wigs* qu'il avoit recommandez, n'avoit été élu, la pluralité des suffrages ayant par tout paru pour les *Toris*.

Le Duc de Beds est fait Amiral des Indes. II. Le Duc de *Leds* a été fait Vice-Amiral de la Grande Bretagne, & Amiral en Chef des Indes Occidentales, & de la Mer du Sud. Ce Seigneur est le pere du Marquis de *Camarthain*, qui épousa il y quelques mois une des filles de *Mr. Harlay*, Comte d'*Oxford*, Grand Trectorier d'Angleterre.

Le Duc de Schrewsbury est fait Vice-roi d'Irlande. III. Le Duc de *Schrewsbury* étant de retour de son Ambassade extraordinaire de France, la Reine lui a donné des marques de sa satisfaction, en le nommant à la Viceroauté d'Irlande.

Nouvel Evêque de Londres.

IV. Ce fut le septième Septembre que le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de *St. Paul* à *Londres* proceda à l'élection de son Evêque, suivant l'ancien usage: & sur l'acte Capitulaire on expedia les Provisions ou Lettres Patentes, scellées du Grand Sceau d'Angleterre, à *Mr. le Docteur Robinson*, ci-devant Evêque de *Bristol*, premier Plenipotentiaire de *Sa M. B.* à la Paix d'*Utrecht*.

Murmure des Ecoffois, qui veulent annuller le

V. Le murmure s'augmente en *Ecosse*, par le mécontentement que la Nation fait écouter contre le peu d'égard qu'on a eu en Angleterre, aux plaintes & aux remontrances des Députez *Ecoffois*, tant sur la dis-
pro-

proportion de la taxe des grains germez, *Traité d'u-*
que sur la demande d'annuller l'union des *nion.*
deux Royaumes, plus propre à réduire l'E-
cosse dans l'esclavage qu'à la maintenir dans
la jouissance de son ancienne liberté. On
assure que les Ecoissois sont resolus de faire
pour la seconde fois la même proposition
au prochain Parlement Britannique; qu'ils
s'efforceront de faire comprendre, que le
Roi Guillaume, qui le premier proposa cette
union, & la conduisit au point d'être con-
cluë, comme elle le fut peu d'années après
sa mort, avoit des vûes particulieres qui ne
subsistent plus, puis que la Reine qui est
sur le Trône, n'a pour principe que de faire
jouir tous ses Sujets d'un tranquille repos,
à la faveur d'une paix générale, qui assure
& augmente considérablement le commerce
des Habitans de la Grande Bretagne: qu'il
sera aisé de seconder les bonnes intentions
de cette Princesse, en rétablissant les Ecois-
sois dans la jouissance de leurs anciennes loix,
privileges & prérogatives, au lieu qu'en les
rendant dépendans du Royaume d'Angleterre,
(dont les loix tant politiques qu'Ecclesiastiques,
sont très-différentes de celles d'Ecosse) ce
sera cultiver une pépiniere de discordes &
de divisions entre les peuples des deux
Royaumes, qui obligeront la Reine de rester
armée en tems de paix comme en tems de
guerre, ce qui étoit un des principaux ob-
jets du feu Roi Guillaume.

VI. Comme l'on doit bientôt proceder
à l'élection de seize Pairs & des Députez
Ecoissois qui doivent représenter la Nation
au prochain Parlement Britannique, la
Reine

Nouveaux Reine a donné la Charge de Chancelier
Chancelier d'Ecosse au Comte de Seasfield ; & celle de
Et Secrétaire Secrétaire d'Etat du même Royaume, au
re d'Etat Comte de Maar, qui ont dû partir au mois
pour l'Ecosse. d'Octobre pour aller assister à ces élections.

VII. Le Lieutenant Général Cadoghan,
 qui a accompagné le Duc & la Duchesse
 de Marlborough dans les differens voyages
 qu'ils ont fait depuis qu'ils ont passé la Mer
 pour aller aux Pais-Bas & en Allemagne :
 Mr. Cadoghan, d's-je, est revenu en Ang-
 leterre, afin de fortifier le parti des Wigs ;
 car il a été élu Député de la Chambre Bas-
 se pour le Bourg de Woodstock, qui est un
 Fief de la Couronne, valant, dit-on, dix
 mille livres sterling de rente, dont la Reine,
 parmi plusieurs autres liberalitez, gratifia
 Mr. de Marlborough le 28. janvier 1705.
 le Parlement de cette année-à ayant autho-
 risé Sa Majesté de faire cette alienation,
 comme on l'a vû dans un de nos Jour-
 naux. *

Mr. le Duc
d'Aumont,
son audience
de congé de
la Reine &c.

VIII. Mr. le Duc d'Aumont, Ambassa-
 deur Extraordinaire de France en Angleter-
 re, ayant terminé les affaires qui concer-
 noient son Ambassade, à la satisfaction des
 deux Cours, Son Excellence eût son au-
 diance de congé de la Reine le 10. Septem-
 bre, avec les ceremonies usitées en pareilles
 occasions : quelques jours après Sa Majesté
 Britannique lui envoya par le Chevalier
 Cotterel Maître des Ceremonies, son Por-
 trait enrichi de Diamans ; on estime sa va-
 leur à dix mille livres sterling. Ce Ministre
 a brillé à la Cour de Londres, par sa gran-
 de politesse, par son esprit sublime, & par la
 magnifi-

* Voyez Tome II. page 230.

des Princes &c. Novemb. 1713. 361
 magnificence de sa dépense. Pendant tout le séjour qu'il y a fait, il ne s'est presque point passé de semaines, qu'il n'ait donné des fêtes extraordinaires, tant aux Seigneurs & Dames de la Cour, qu'aux principaux de Londres, tant du parti des Toris que des Wigs. Sa liberalité envers les pauvres, le feront longtems regretter à Londres : plus de trois semaines avant son départ il fit publier, que tous ceux qui avoient à prétendre quelque chose de lui, des Gentilshommes de la suite ou de ses domestiques, eussent à porter leurs états à son Hôtel, pour en recevoir le payement.

A R T I C L E VIII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**U mois de Septembre Mr. Laws *Mr. Laws est* Secrétaire de la Reine d'Angleterre à *nommé Ple-* Bruxelles, reçut une Commission de cette *nipotentiaire* Princesse, qui l'autorise d'assister en qua- *d'Angleterre* lité de Plenipotentiaire, aux Conferances *à Bruxelles.* qui se tiendront dorenavant avec les Ministres des autres Puissances, concernant la Regle & l'Administration des affaires des Pais-Bas, de la même maniere qu'y ont assisté les années précédentes Mrs. Stipnay, Cadoghan & Orery.

II. Mr. de Marlborough & la Duchesse *Entrevûë* son Epouse sont arrivez à Anvers, de leur *de Mr. Marl-* voyage d'Allemagne: Mr. le Cardinal de *borough* Bouillon qui se trouva à Cologne à leur *avec Mr. le* passage, les regala magnifiquement: peu de *Cardinal de* jours *Bouillon.*

Jours après Son Éminence prit la route de Francfort pour se rendre à Rome.

*Conféran-
ces tenues à
la Haye pour
rétablir la
Paix dans
le Nord.*

III. On a tenu diverses Conférences à la Haye, entre les Ministres des Puissances engagées dans la guerre du Nord, ceux d'Angleterre, de Prusse, d'Hannover, de Wolfembutel, de Mecklembourg, & les Députés des États Généraux : on y a fait diverses propositions, pour tâcher de terminer cette guerre : on se flatte même d'y réussir par la médiation de Sa Majesté Britannique & de Leurs Hautes Puissances, qui, avec les autres garans des Traitez violés, semblent vouloir épouser les intérêts des Princes opprimés, comme sont le Duc de Mecklembourg, le Duc d'Holstein, les Villes d'Hambourg, de Lubeck &c. qui sans être engagés dans cette guerre, ont beaucoup souffert des troubles qu'elle a excités dans la basse Allemagne.

IV. Mr. le Marquis du Bourg, qui depuis dix ans a résidé en Hollande en qualité de Ministre de la Cour de Savoye, prit audience de congé de Mrs. les États Généraux, & leur fit ce Discours.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

*Discours de
M. du Bourg
Envoyé de
Savoye, pre-
nant congé
de Mrs. les
États Géné-
raux.*

Les ordres de Son Altesse Royale qui me rappellent en Piémont, m'imposent le devoir de renouveler à Vos Hautes Puissances, les assurances de la haute estime que Son Altesse Royale a pour Elles. En arrivant ici, Hauts & Puissans Seigneurs, j'eus l'honneur de vous dire, que l'amitié de Son Altesse Royale pour vous, étant sincère & cordiale, seroit solide & constante.

Tout

Tout vous a convaincu de cette vérité, pendant le cours de dix années, que j'ai eu l'honneur de résider auprès de vous, & qui ont été remarquables par tant d'évenemens. Par conséquent, il ne me reste maintenant, qu'à vous dire, que la même amitié regne encore, & regnera toujours dans le cœur de Son Altesse Royale. Elle aura toujours la même attention, pour conserver cette intelligence parfaite, qui est si bien établie : Elle aura le même empressement de vous marquer l'intérêt qu'Elle prend en ce qui vous regarde : enfin Elle fera ce qui dépend d'Elle, pour se conserver des amis tels que vous.

Après des assurances si agréables pour vous, permettez-moi, Hauts & Puissans Seigneurs, de ne pas passer sous silence, la vénération qu'en mon particulier j'aurai toujours pour votre Assemblée, & le souvenir précieux que je conserverai de l'honneur que j'ai eu d'être employé auprès de Vos Hautes Puissances. Comme je ne suis pas en liberté d'avoir d'autres sentimens, aussi ne suis je pas en liberté de les reformer en moi-même ; & lors que l'on a eu le tems de remarquer la grandeur de vos desseins, la justice de vos résolutions, votre pénétration, votre prudence, ce n'est plus un choix, mais c'est une nécessité d'avoir de vous toute la plus haute idée que l'on peut avoir de la Majesté Souveraine.

Vous ne douterez pas après cela, Hauts & Puissans Seigneurs, des vœux ardens & sinceres, que je ferai toujours pour la prospérité de votre République. Je sçai bien que par là je fais des vœux pour la tranquillité & pour le bonheur de l'Europe ; mais ma vûë principale est de marquer à Vos Hautes Puissances,

le respect que j'ai pour elles, dans l'esperance qu'Elles auront la bonté de l'agrèer.

Echange de ratifications de Paix entre la Couronne d'Espagne & S. M. R. de Savoie.

V. Le President de l'Assemblée répondit pas des assurances d'une mutuelle estime & amitié pour Son Altesse Royale, lui souhaitant toute sorte de bonheurs & de prospérité : témoigna la consideration qu'on avoit pour le Ministre, & la satisfaction de ses négociations. Mr. le Marquis du Bourg avoit quelques jours auparavant, fait avec Mrs. le Duc d'Offone & le Marquis de Monteleon, l'échange des Ratifications du Traité de Paix conclu entre le Roi d'Espagne & Mr. le Duc de Savoye.

Lotterie Hollandoise.

VI. Au mois d'Octobre Mrs. les Etats d'Hollande établirent une Lotterie plus forte qu'aucune des précédentes, dont le fonds doit être employé à payer une partie des dettes publiques contractées pendant le cours de la dernière guerre : elle consistera en cent mille billets de vingt florins chacun, ce qui produira un capital de vingt millions de florins Hollandois.

Mr. le Duc de Savoye prend le titre de Roi de Sicile. Son départ pour ce Royaume-là.

VII. Par les dernières Lettres d'Italie, on vient d'apprendre que le 21. Septembre, Mr. le Duc de Savoye prit pour la première fois le titre de *Roi de Sicile* : ce Prince & Madame Royale son Epouse, partirent de Turin le 23. suivis d'une nombreuse & magnifique Cour, allant s'embarquer à Ville-Franche.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.

1. UN Abbé (ou se disant tel, parce qu'il en porte l'habit,) qui donne plus de tems à bien ranger son rabat & à mettre ses cheveux en papillote, qu'à lire son Breviaire, rendoit des visites fort assiduës dans un Monastere, qu'il n'est pas necessaire de nommer: la Religieuse qui y attiroit ses pas, attribua d'abord ses premieres visites à une honnêteté que la liaison de leurs deux Familles lui procuroit: mais comme ses assiduitéz commençoient à la fatiguer, elle pria un Cordelier Docteur de Sorbonne, Directeur de cette Nonne, de dire de sa part à cet Abbé, de ne plus se presenter à la grille, s'il ne vouloit pas s'exposer à être mal reçu. Ce congé le piqua si fort, que la Muse s'en trouvant échauffée, lui fit enfanter un Sonnet, dont il envoya des copies à la Nonne, au Confesseur, & en répandit plusieurs autres dans la Ville; elles produisirent un effet tout contraire à son attente; car il s'attira par là la risée de tout le public. Voici la pièce, bonne ou mauvaise.

*L'amour
mal placé en
la personne
d'un Abbé
avec une
Religieuse.*

*Un bruit assez commun commence à se répandre,
On dit qu'un Franciscain occupe vôtre cœur;
Que ce Moine a trouvé malgré vôtre rigueur
Le secret de vous plaire & de savoir vous prendre.
Aux ardeurs des Abbez vous n'avez su vous rendre,*

Cc

Qui

Qui d'eux peut se vanter d'être vôtre vainqueur ?
Il faut, pour vous brûler, être plein de froideur,
Vous n'aimez que les feux cachez, dessous la cen-
dre.

Ce bon Pere paroît à vos yeux sans défaut,
Il a la mine austere, & c'est tout ce qu'il faut.
Et comme vous avez la conscience bonne,
Si l'amour vous causoit un jour quelqu'embar-
ras,

Ayant auprès de vous un Docteur de Sorbonne,
Vous n'iriez pas plus loin proposer vôtre cas.

II. Il a paru dans le public plusieurs copies
manuscrites d'un jeu de mots ou pensées de
quelque personne désœuvrée : quoi que ce ne
soit qu'un amusement, je joindrai ici cette
pièce en faveur de ceux qui aiment ces sortes
de badinages.

*Le jeu de Piquet de l'Europe pour
l'année 1713.*

Les Suisses.

Nous vendons les cartes à tous les Joïeurs
pourvû qu'ils payent comptant.

L'Empire.

Nous mettons la nappe, nous fournissons
tapis, cartes & bougies sans profit.

La France.

La fin du jeu décidera du gain ou de la
perte.

La Pologne.

Quoi que je n'aye point tenu les cartes, je
me suis ruinée en pariant pour ou contre.

Les Lorrains.

Nous avons crû faire fortune, sans mettre
au jeu ; mais nos esperances s'évanouïssent.

Les

des Princes &c. Novemb. 1713. 367

Les Anglois.

Il y a des Joueurs de si mauvaise humeur,
que plus ils gagnent & plus ils grondent.

L'Empereur.

J'ai abandonné une Tierce de Roi, pour
m'en tenir à ma Sixième major.

Le Pape.

Je suis du nombre des perdans, sans avoir
joué.

Le Roi Très Chrétien.

Il m'est entré une Dame, qui a raccommo-
dé mon jeu.

Le Roi d'Espagne.

Ma Quinte & mon Quatorze m'ont fait ga-
gner la partie d'honneur.

Le Roi de Portugal.

Mon jeu s'est mal tourné : je quitte la par-
tie, pour ne pas m'exposer à tout perdre.

Le Roi de Prusse.

Je me tire du jeu avec un gain considéra-
ble.

Les Hollandois.

Si l'on n'eût pas si fort brouillé les cartes,
nous aurions eu encore plus beau jeu.

La Reine Anne.

La fortune m'a mis en main Quinte major
& Quatorze de Rois; j'espère aussi d'avoir le
point.

Le Duc de Savoye.

Mon jeu ne paroïssoit pas beau; mais je
l'ai si bien ménagé, que j'ai gagné partie, re-
venche & la moitié du tout.

L'Electeur Palatin.

Quand on joue avec trop de cartes, on court
risque de ne rien compter.

L'Electeur de Cologne.

J'ai joué de malheur, on m'a fait tort; la
fortune reviendra.

J'ai beaucoup perdu; mais deux Rois & une Dame que j'ai en main, me feront r'a-quitter.

Mr. Marlborough.

Le jeu m'a longtems favorisé; mais à la derniere partie je me suis vû capot.

Le Prince Eugene.

Pour trop risquer, j'ai tout perdu.

Le Roi de Dannemarck.

Dépuis que je me suis enfourné dans le jeu; j'ai perdu, j'ai gagné: mais mon gain n'est pas encore dans ma bourse.

Le Roi de Suede.

Pour m'être trop piqué, j'ai risqué de tout perdre: mais les flambeaux étans éteints, j'a-perçois au clair de la Lune, que mon jeu se racommode.

Le Roi Auguste.

Quoi que le premier en carte, je suis à la veille d'être repic & capot une seconde fois, pour m'être attaché à la quatrième basse.

Le Czard.

On m'accuse d'être un Tricheur, que mon jeu n'est que finesse; l'on veut que je rende ce que j'ai, dit-on, gagné par surprise.

Le Grand Seigneur.

Je veux être de la partie, & me mettre au jeu, quoi qu'un peu tard.

Le Roi Stanislas.

Je suis de moitié; hazardez.

Le Prince Ragorzi.

Je ne désespere pas de tirer un jour mon épeingle du jeu.

Pasquin.

Que crois-tu de cette noble partie de Pi-quet?

Morpho-

Morphorio.

J'y aperçois quelques bons Joüeurs & beau-
coup de Dupes.

Pasquin.

Mais encore, quel est ton sentiment ?

Morphorio.

C'est que ceux qui n'ont ni joué ni parié,
ou qui on sçû se tirer du jeu à bonne heure,
ont été les plus sages.

III La querelle excitée sur la préférence *Querelle sur*
du vin de Bourgogne au vin de Champagne, la préférence
traîtée il y a quelques années, par des Medecins avec trop de chaleur & d'une maniere trop *des vins de*
grave, pour un pareil sujet, s'est renouvelée *Champagne*
dépuis peu d'une maniere plus réjouissante & *ou celui de*
plus convenable. Deux habiles Poëtes ont épou- *Bourgogne.*
sé cette querelle: Mr. Grenan par une Ode La-
tine, s'est déclaré le défenseur du vin de Bour-
gogne: Mr. Coffin y a répondu par une autre
Ode, dans laquelle il donne la préférence au
vin de Champagne. Mr. Grenan produit en-
suite une Requête en vers, adressée à Mr. le
Medecin Fagon: Mr. Coffin y oppose un Dé-
cret de la Faculté de Medecine de l'Isle de Cos.
Enfin Mr. du Hamel, qui est de Normandie,
est intervenu dans le procez, en produisant
une autre pièce de Poësie, en faveur du cidre:
peut être que quelque bon gros Flamand en-
trera aussi en lice, pour donner la préférence
à la biere: mais si la cause se décide au Tri-
bunal du Dieu Bachus, les deux derniers cou-
rent risque d'être déboutez de leur interven-
tion, sauf à eux de mettre en usage ce sage
conseil, que quand on n'a pas ce que l'on ai-
me, il faut aimer ce que l'on a.

IV. Ci joint une Lettre du Pere le Muet,
qui

qui répond à une objection qu'on lui a faite sur la Quadrature du Cercle.

Autre Lettre du P. le Muet sur la Quadrature du Cercle.

Persuadé, Monsieur, que le public souhaite avec empressement, de sçavoir quel est le succès de ma Quadrature du Cercle, je viens l'en informer, & lui dire par votre moyen, qu'un sçavant Mathématicien m'a fait l'objection suivante, qui est assurément la plus forte qu'on puisse me faire, mais que j'avois prévûe dès le commencement de mon entreprise, ce qu'il est nécessaire de voir dans mes Lettres insérées aux Journaux Historiques de Mars, d'Août & d'Octobre de cette année. Voici ses propres termes.

Le crime que le P. Romuald fait aux Géometres de prendre le Cercle pour un Poligone d'une infinité de côtes, marque qu'il n'est pas au fait des infinimens petits; car si le milieu d'un des côtes de ce Poligone est plus près du centre que les extrêmités, c'est d'une quantité infiniment petite du deuxième degré, qui n'empêche pas de regarder ce Poligone comme un véritable Cercle. *L'idée de la définition du Cercle, qui repugne à celle du Poligone*, n'empêche pas qu'une ligne droite égale à la somme des côtes du Poligone, ne soit égal à la circonférence du Cercle — ce qu'il prouve ensuite par la méthode des infiniment petits, c'est-à-dire, en supposant que le Cercle est un Poligone d'une infinité de côtes, & comptant pour Nulles les différences du dixième degré. A quoi je réponds ce qui suit.

Je sçais, Monsieur, quels sont les grands avantages que les Géometres tirent de la méthode des infinimens petits. J'ai aussi pour elle l'estime qu'on en doit avoir; mais je dis qu'elle

des Princes &c. Novemb. 1713. 371
qu'elle a des bornes qu'on ne doit point passer. Une méthode, une science même n'est formée que sur les propriétés de son sujet. Tout autre sujet qui n'est pas capable de ces propriétés, n'est point de son ressort. Les lignes courbes imparfaites en s'éloignant de la perfection du Cercle, approchent de la ligne droite, comme je l'ai fait connoître, & c'est par cette raison qu'elles sont le sujet de la méthode des infiniment petits; parce qu'en approchant de la ligne droite, il y a en elles un fondement de raison, qu'on ne trouve point dans le Cercle, de pouvoir les prendre pour des Polygones d'un nombre indéfini de côtes, parce que le Cercle étant la courbe parfaite, dont l'idée de la définition exclut jusqu'à la moindre apparence de ligne droite, c'est se tromper volontairement que de le prendre pour un Polygone, de quelques côtes indéfinis qu'on le suppose; car dans ce cas là même, il est plus raisonnable de reconnoître que ces côtes infiniment petits sont des courbes infiniment petites, que des droites infiniment petites, puis que vous voulez que vos différences du deuxième degré soient Nulles. Il faut se rendre à la raison: il n'est jamais permis de supposer d'un sujet, ce qui est contre l'idée de sa définition; néanmoins aussitôt après que vous êtes convenu que l'idée de la définition du Cercle, repugne à celle du Polygone; vous établissez votre raisonnement sur la supposition qu'il est un Polygone. Or cela n'est point recevable dans l'ordre du bon raisonnement, c'est être contraire à soi même, & tomber dans le plus grand inconvenient du raisonnement, qui est la contradiction. Les Mathématiques ne doivent bien admettre qu'il soit

soit opposé à la raison, leur principal effet au contraire, est de la développer, & de perfectionner l'esprit; il faut donc convenir avec elle, pour éviter de donner dans ces défauts, que la méthode des infiniment petits n'atteint point jusqu'au Cercle, il est sa limite, au moins en cette occasion ci. En effet c'est sans le secours de cette méthode que je découvre les plus belles propriétés du Cercle. Car de ce qu'il est la courbe parfaite, il a la propriété, comme je l'ai fait observer, d'être de plus grande capacité en même circuit, que toute autre figure régulière, & de ne pouvoir être assujetti qu'indirectement à la règle des Polygones, d'où il suit que sa demi circonferance étant rectifiée, ne suffit pas pour pouvoir donner entr'elle & son rayon, une ligne droite moyenne, qui soit la racine ou le côté d'un carré égal à sa surface. D'où il résulte qu'il est bien démontré par mes Lettres indiquées ci-dessus, que quoi que la circonferance du Cercle, ne soit pas à son Diamètre comme 22. à 7. néanmoins la perfection de sa courbe lui donne cet avantage de renfermer dans son circuit un espace superficiel proportionné à ce rapport, comme si effectivement elle avoit ce rapport à son Diamètre. Donc il faut une ligne droite qui soit au rayon du Cercle, comme 22. à 7. pour avoir entr'elle & ce rayon, une ligne droite moyenne, qui soit le côté d'un carré égal à la surface du Cercle. D'où il suit que la surface du Cercle est au carré de son Diamètre comme 11. à 14. & par conséquent, que la Quadrature du Cercle est bien démontrée en nombres exacts & rationnels.

J'ajoute, Monsieur, qu'il suit encore de ce que je viens de dire, que la démonstration

des Princes &c. Novemb. 1713. 373
 de la prétenduë impossibilité de la Quadrature
 du Cercle, inserée dans le Mercure de Pa-
 ris du mois d'Août dernier, prouve seule-
 ment que la circonference du Cercle est in-
 commensurable avec son Diametre, qui est ce
 que j'ai dit depuis plus de six mois dans pres-
 que toutes mes Lettres, ce qui ne fait aucun
 obstacle à ma découverte suivant ma méthode.

Jusques ici est ma réponse: si dans la suite
 on me fait quelqu'autre objection, qui meri-
 te que le public en soit informé, je ne man-
 queraï pas de m'acquiter de ce devoir. Heu-
 reux si cependant je puis mériter son appro-
 bation, & l'honneur d'être, Monsieur, &c.
Signé, F. ROMUALD LE MUET, Religieux
de la Charité.

ARTICLE X.

*Qui contient la Naissance, le Mariage &
 la Mort des Princes & autres Personnes
 Illustres.*

I. LE 27. du mois d'Août Madame la *Naissances.*
 Marquise de Brandebourg Anspach
 accouha d'une Princesse, qui fut baptisée le
 même jour & on la nomma *Eleonore Guil-*
elmine Charlotte.

Le 23. Septembre sur les cinq heures du *Naissance*
 matin, la Reine d'Espagne accoucha heu- *d'un troisié-*
 reusement d'un Prince, qui sera appelé *me Prince*
l'Infant Don Ferdinand. Cette naissance a *d'Espagne*
 causé une joye extrême tant à Madrid que *qu'on nomme*
 dans tout le Royaume d'Espagne; il y a pre- *Don Ferdi-*
 sentement trois jeunes Princes pour le sou- *nand.*
 tien de la Couronne, qui sont *Louis Prince*
des Asturies, né le 25. Août 1707. *l'Infant*
Don

Don Philippe, qui vint au monde le 7. Juin 1712. Et *l'Infant Don Ferdinand*, qui vient de naître. Ainsi le Roi Philippe V. qui n'aura que trente ans le 19. Decembre prochain, se voit déjà une posterité de trois Princes pour lui succéder, benediction que la providence Divine a refusé à plusieurs autres Monarques.

Mariages.

II. Le dix Septembre on fit à Madrid la ceremonie du mariage du Duc de Ferdinandina, Grand d'Espagne, petit-fils du Duc de Montalto, avec la fille du Comte de Niebla, fils aîné du Duc de Medina Sidonia.

Celui de Mr. Blicke avec Mademoiselle de Clarendon.

Mr. Blicke Gentilhomme Irlandois, épousa le 4. Septembre Mademoiselle de Clarendon, fille unique du Milord de ce nom, laquelle ayant l'honneur d'être alliée à la Reine Regnante, du côté de la Mere de cette Princesse, Sa Majesté ayant agréé ce mariage, donna à la nouvelle mariée dix mille livres sterling, & un titre de Pair du Royaume à son Epoux, avec 2000. livres sterling de pension: cette nouvelle Epouse s'appelle Sophie Hide de Clifton.

Celui de Mr. Harley presentement Duc de Newcastle.

Au mois de Septembre, Milord Harley, fils du Comte d'Oxford Grand Tresorier d'Angleterre, épousa la fille unique du feu Duc de Newcastle, riche de plus de vingt mille livres sterling de rente: ce Milord fit present à son Epouse de dix mille livres en bijoux; la Reine, en consideration de ce mariage. donna au nouvel Epoux le titre de Duc de Newcastle, qu'avoit feu le Duc son beau pere. *

III. Le

* Voyez ci-devant Article VII. pour l'alliance contractée entre les Maisons du Duc de Leeds & celle du Comte d'Oxford.

des Princes &c. Novemb. 1713. 375

III. Le 21. Août la Princesse Louïse-Amélie de Saxe Saasfeld, mourut à Cöbourg en Franconie, n'étant encoreagée que de dix-huit ans.

Morts.

Le sept Septembre Don Livio Odescalchi, neveu du Pape Innocent XI. mourut à Rome, laissant une succession trop considérable, pour avoir été tendrement regretté de ceux qui en ont hérité: pour être convaincu de la richesse de cette succession, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les offres que ce défunt fit à la République de Pologne en 1697. (si elle eût voulu l'élire pour son Roi,) telles que nous les avons rapporté dans le Tomé premier du Supplément de cet Ouvrage, page 124. On y verra qu'entre autres choses, il offrit de donner à la République, huit millions de livres pour payer l'Armée de Pologne, & de faire la République héritière de tous ses biens, que son Envoyé déclara monter à plus de vingt millions de livres Polonoises; mais les Polonois rejetterent ces offres, dans l'espérance, sans doute, de plus grands avantages de Mr. l'Électeur de Saxe, qu'ils placèrent sur le Trône. Quoi qu'il en soit, tous ces grands biens n'ont pas garanti de la mort cet Illustre Neveu du célèbre Innocent XI. Il a nommé pour son Legataire universel, le fils du Sénateur Erba Milanois, frere du Cardinal de ce nom, qui a pris celui d'Odescalchi. Il a légué une de ses Terres au fils aîné du Comte Boromeo: La Chambre Apostolique gagne cent mille écus à cette mort, parce que le Défunt avoit un Contrat à vie de pareille somme sur cette Chambre: Il a choisi sa

*Celle de
Don Livio
Odescalchi.*

*Richesse de
sa succession.*

sepulture

sepulture chez les Franciscains Conventuels, dans l'Eglise desquels il a ordonné de bâtir une magnifique Chapelle, où l'on lui érigera un Mausolée: il avoit toujours été, de même que toute sa Famille, fort attaché aux intérêts de la Maison d'Autriche.

Le onze du même mois de Septembre, Dame N. . . d'Ayguebonne, veuve de Mr. Perachon de St. Maurice, Comte de Varax, mourut à Lion dans un âge fort avancé. La Maison d'Ayguebonne est fort Illustre & très-ancienne: la Dame dont je parle est mere du Comte de Varax, le plus grand Terriain de la Bresse: Elle étoit Sœur de Madame la Comtesse de Toüy.

Messire Victor de Mellant, ancien Evêque d'Aleth mourut le 23 Septembre.

L'Evêque de St. Paul trois Châteaux, qui s'appelloit Mr. Roque-Martine, est aussi mort dans son Diocèze, âgé de quatre-vingt-six ans.

A D D I T I O N.

DANS le tems qu'on acheve l'impression de cet Ouvrage, nous apprenons qu'il s'étoit passé deux actions très sanglantes au siege de Fribourg; le tems limité pour donner cet Ouvrage au public, nous fait abréger les circonstances: voici les principales.

Le 12. Octobre Mr. le Prince Eugene s'avança avec un gros Corps de troupes, qui lui servoient d'escorte, jusques sur la hauteur de Holgraben, à cinq lieuës de Fribourg; c'étoit pour reconnoître la disposition des Postes avancez, gardez par les troupes Françoises, afin de faire ensuite ses dis-

posi-

positions pour secourir la Place assiégée, comme il l'avoit promis au Gouverneur: ce Prince s'en retourna le lendemain au Camp de Rotweil, pour faire les préparatifs nécessaires à l'exécution de son dessein.

La nuit du 12. au 13. le Chevalier de Pezeux, Maréchal de Camp, Commandant la tranchée, à l'attaque du Fort St. Pierre fit par ordre de Mr. le Maréchal de Vilars attaquer le chemin couvert d'un petit Fort à mi-côté, qu'on nomme de l'*Escargot*; les deux Compagnies des Grenadiers de Laval & 50. Dragons détachés, obligèrent les Assiégés de l'abandonner: mais dans le tems qu'on travailloit au logement, une mine sauta, qui eng'outit les deux Capitaines de Grenadiers & plusieurs Soldats: En même tems on fit une sortie du Château, qui chassa ce qui resta de François sur le terrain, & les Allemands se logerent dans l'entonnoir de la mine. Peu d'heures après Mr. de Pezeux vint tenter avec de nouvelles troupes de les déloger de cet endroit, ce qui lui réussit, après une vive défense de la part des Assiégés: sur les six heures du matin ils firent une nouvelle sortie au nombre d'environ mille hommes, qui chassèrent les François du logement de l'entonnoir, & se rendirent maîtres de la tête du boyau de la tranchée: deux heures après Mr. de Pezeux les y alla attaquer & les en chassa après beaucoup de résistance: de sorte que des actions aussi vives, où ceux qui ont attaqué ou défendu ces Postes, ont également signalé leur valeur, ont fait périr beaucoup de braves gens de part & d'autre. Mr. de Pezeux ne put pas reprendre le chemin couvert qu'il avoit gagné

gagné & perdu dans la même nuit, parce que le terrain fort escarpé seconda la bravoure des troupes qui le défendoient.

Le 14 Octobre il y eut une autre action aussi vive & beaucoup plus générale, aux attaques de la Ville : en voici quelques circonstances. Mr. le Maréchal de Villars ayant résolu d'attaquer en même tems la Lunette avancée, & tout le chemin couvert ou Poligone, qui fait face aux attaques, commanda 40. Compagnies de Grenadiers, distribués en divers Corps, les uns pour attaquer & les autres pour soutenir : l'heure pour commencer fut marquée vers les cinq heures du soir.

Le hazard fit que les Affiegez avoient préparé une sortie à la même heure de 1200. hommes choisis, commandés par le Général Major Weitersheim, un Brigadier & deux Colonels : Ils se rencontrèrent sur le glacis, lors que les Grenadiers François débouchoient pour attaquer : au moment que ceux-ci les aperçurent, ils les chargèrent vigoureusement, en tuèrent plusieurs, firent plus de cent prisonniers, du nombre desquels étoient le Général Major, un Colonel Suisse nommé Tiller, & quelques autres Officiers : le reste ayant été poussé vers le chemin couvert, ils se dispersèrent dans les traverses à droit & à gauche de l'attaque, d'où ils firent un très grand feu.

La Lunette se trouva aussi défendue par 200. hommes choisis, soutenus par cent trente autres, postés dans la gorge qui sert de communication de ce Poste au chemin couvert : les Grenadiers forcèrent cette gorge & s'y logerent : on forma le
Comman-

Commandant de la Lunette de se rendre , qui rejeta la proposition , & les conditions honorables qu'on lui offroit : ceux qui la défendoient étoient pour la plupart armez de halberdes & de faux à l'envers ; avec de telles armes ils renverserent beaucoup de Grenadiers. Le Marquis de Vivans Lieutenant Général de tranchée s'avança de ce côté-là avec les Bataillons de Poitou & de Royal-Rouffillon , cent cinquante Dragons ailerent passer sur le glacis (pour ne pas troubler l'attaque ,) afin d'attaquer d'un autre côté : après beaucoup d'efforts , (où les troupes ne se rebuterent jamais , nonobstant la valeur avec laquelle les Assiegez se défendirent ,) la Lunette fut emportée & pres-que tout ce qui y étoit fut hâché en pièces.

Quant à l'attaque du chemin couvert , il s'y passa de part & d'autre des actions d'une valeur inexprimable : les Assiegez y firent un feu d'Artillerie épouventable , soutenu de celui de la mousqueterie & de plusieurs bombes ; qui faisant voler des caissons & des pierres de toute part , tuèrent & blessèrent beaucoup de gens , même des leurs. mais tout cela n'empêcha pas les Assiegeans d'assurer leurs logemens sur tous les Angles saillans du Poligone attaqué. On fit avancer quelques Brigades vers la queue de la tranchée , pour être en état de soutenir , en cas que les Assiegez entreprissent de reprendre le terrain qu'ils avoient perdu. Plusieurs Officiers de distinction furent blesez des éclats de pierre ; Mr. de Villars eut une contusion à la hanche. Enfin rendant justice à ceux qui le meritent , on peut dire que si les François ont attaqué avec intrepidité , les Allemands

mands se sont défendu avec beaucoup de valeur ; mais il auroit été à souhaiter , que l'Empereur , en acceptant la Paix avantageuse que ses Alliez lui procuroient , eût épargné le sang & la vie à tant de braves guerriers.

On vient d'apprendre , que le nouveau Roi & la nouvelle Reine de Sicile avoient débarqué à Palerme le 7. Octobre , aux acclamations populaires.

L'on a publié en France une Déclaration , qui ordonne qu'à commencer au 1. Novembre 1713. on remboursera chaque mois cinq cens mille livres , à ceux qui ont placé leur argent à la Caiffe d'emprunt.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois Novembre 1713.

ARTICLE I. <i>Contenant l'Extrait d'une Déclaration de guerre de l'Empereur &c.</i>	303
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal</i>	315
ARTICLE III. <i>France.</i>	323
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	330
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	338
ARTICLE VI. <i>Nord.</i>	347
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	357
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	361
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	365
ARTICLE X. <i>Naissance, Mariages & Mort des Personnes Illustres.</i>	373